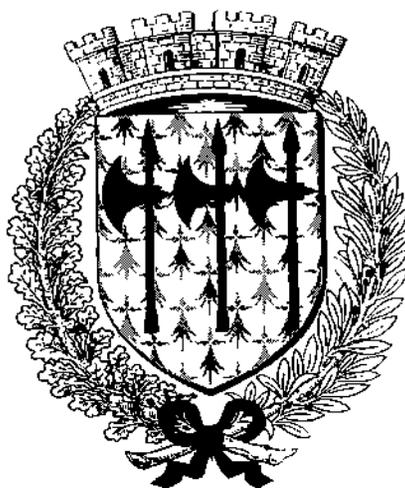


Conseil Municipal de Concarneau



CONCARNEAU

Procès verbal

Conseil Municipal du 11 février 2010

Conseil municipal du 11 février 2010
Ordre du jour

1	Finances : Attribution des subventions 2010 aux associations	1-20
2	Finances : Course transat Ag2r - La Mondiale Concarneau - Saint -Barthelemy Engagement d'un bateau - convention de partenariat	21-30
3	Finances : Décision budgétaire modificative	31-34
4	École de musique : Tarif de location d'instruments	35-36
5	Archives - patrimoine : Dénominations de voies	37-39
6	Commerce-tourisme : Office de tourisme - demande de classement	40-41
7	Foncier - Acquisition : Zone de Kersalé	42-45
8	Foncier - échange de terrains : Commune de Concarneau / Famille Le Meur, quartier du Vuzut et Kerhun	46-49
9	Ressources humaines : Tableau des effectifs, création d'emploi	50-51
10	Action sociale : Conventions avec l'association « Objectif Emploi Solidarité »	52-58
11	Finances : Service départemental d'incendie et de secours, modification de la convention relative à la mise à disposition des locaux du centre de secours et d'incendie de Concarneau	59-64
12	Cabinet du Maire : Prise en charge des frais de déplacement à M'BOUR de M Marc BIGOT - Représentant du Comité local des pêches	65-70
13	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables	71-73
14	Finances : Demande de remise gracieuse	74-76
15	Finances : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges relatif au transfert de la compétence « qualité de l'eau » à la 4C.	77-79
16	Marchés publics : Fourniture de divers matériels de signalisation - marché à intervenir avec l'entreprise Lacroix - Signalisation	80-82
17	Marchés publics : Fourniture de canalisations et accessoires en eau potable, eaux pluviales et eaux usées, marchés à conclure avec les entreprises Frans Bonhomme et Pum Plastiques	83-85
18	Direction générale des services : Attribution du Maire - « Fixation de la limite de délégation donnée au Maire par le Conseil municipal en matière de marchés publics et accords cadres. »	86-88

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 11 février 2010

Je vous prie de prendre place s'il vous plait.

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Bonsoir au public qui est un peu clairsemé, bienvenue. Ce sont les plus courageux qui sont là, les fidèles.

Je déclare le Conseil Municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des Conseillers Municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Béatrice DONNIOU.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 5 février 2010, je vous ai fait parvenir à votre domicile le document suivant :

– **Le bordereau des notes explicatives de synthèse**

En date du mercredi 3 février 2010, je vous ai fait parvenir par mail les procès-verbaux des réunions des conseils municipaux des 16 décembre 2009 et 20 janvier 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces procès-verbaux ?

Je les mets donc aux voix :

Quels sont ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Les procès verbaux sont adoptés 32 voix pour (Mme Billet n'étant pas arrivée).

Merci.

Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour. Je n'ai pas reçu de questions diverses à remettre à l'ordre du jour, comme prévu dans notre règlement intérieur.

Avant d'aborder cet ordre du jour, j'aimerais que pour la bonne tenue de ce conseil, la parole soit prise avec l'accord du Maire.

Comme d'habitude bien sûr, Mme Ziegler.

Nous allons commencer par le point finances, c'est-à-dire par l'attribution des subventions 2010 aux associations. Nous allons rentrer dans le vif du sujet.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation :</u> 3 février 2010	L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
<u>Délibération rendue exécutoire :</u> Publication par voie d'affichage du : 15 février 2010 au 16 avril 2010	<u>Etaient présents :</u> M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Boqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs :-</u> Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole M Laporte Philippe ayant donné pouvoir à Mme Ziegler Nicole
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33	
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Béatrice Donniou	
Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1 ^{er} rapport.	

Objet :
FINANCES :
Attribution de subventions aux associations - Année 2010

M André Fidelin, Maire expose :

Le budget primitif de la ville a été voté par le conseil municipal le 16 décembre 2009 incluant une enveloppe de 410 624 € pour les subventions de fonctionnement et une enveloppe de 16 500 € pour les subventions exceptionnelles.

Le dossier de demande de subvention a été, cette année, modifié pour permettre une meilleure connaissance des demandes formulées par les associations.

Ce dossier a été mis à disposition des associations sur le site de la ville ou dans différents services sous forme papier (accueil, sports,...).

Le dossier devait être restitué par les associations pour le vendredi 11 décembre 2009.

Les commissions municipales se sont réunies pour examiner les demandes des associations le 7 janvier pour les sports, le 19 janvier pour l'action sociale et le 27 janvier pour la culture.

La commission des finances, réunie le 2 février, a examiné l'ensemble des propositions et a émis un avis favorable sur les correctifs suivants :

- Musée de la Pêche, subvention de fonctionnement, montant : 40 000 € ramené à 35 000 € ;
- Ar Rouedou Glaz, subvention de fonctionnement montant : 3 000 € ramené à 2 550 € ;
subvention exceptionnelle montant : 1 500 € porté à 2 050 € ;
- Baqad Konk Kernev, subvention de fonctionnement montant : 4 000 € ramené à 2 500 € ;
subvention exceptionnelle montant : 0 € porté à 1 500 € ;
- Eddy Claybard, subvention de fonctionnement montant : 2 000 € ramené à 450 € ;
subvention exceptionnelle montant : 0 € porté à 1 550 € ;
- Théâtre de la Licorne, subvention de fonctionnement montant : 1 500 € ramené à 500 € ;
subvention exceptionnelle montant : 0 € porté à 1 000 € ;
- L'Art Déraïlle, subvention de fonctionnement montant : 1 000 € ramené à 650 € ;
- Parents d'élève de l'école de Musique, subvention de fonctionnement transformée en subvention exceptionnelle de même montant soit 300 € .

Compte tenu de ces propositions, il s'avère que le montant total des subventions de fonctionnement s'élève à 401 570 € soit 9 054 € de moins que prévu au budget primitif et que le montant total des subventions exceptionnelles s'élèvent à 44 673 € soit 28 173 € de plus que prévu au budget primitif. Il y a donc 19 119 € de plus que les prévisions inscrites au budget primitif.

La décision modificative N°1 présentée dans ce même conseil municipal tiendra compte des ajustements de crédits à réaliser et nécessitera l'affectation d'une partie du crédit « dépenses imprévues » pour le solde à couvrir soit 19 119 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR
9 ABSTENTIONS ((Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR M.
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE)
(Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- Adopte les propositions de subventions listées dans le document annexé au présent rapport.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

1	Finances : Attribution des subventions 2010 aux associations
---	--

M le Maire :

(lecture du rapport)

Avant d'engager le débat, et je suppose qu'il y en aura un, je voulais rappeler qu'en septembre 2009, j'avais annoncé lors du forum des associations que l'enveloppe globale des subventions aux associations ne serait pas diminuée pour l'exercice 2010. Pour mémoire, je rappelle qu'en 2009 nous avons impacté cette enveloppe de 15 %. Pour 2010, il est à noter un excédent de 19 000 euros comme vous avez pu le lire avec moi. Néanmoins, il faut relativiser puisque dans ces 19 000 euros, on y retrouve la subvention à l'IPC, même si ce n'est pas une association, c'est quant même une subvention qui avait été en 2008 approuvée par une délibération de septembre ou octobre 2008. Il y a également le refuge de la SPA qui n'est plus dans la compétence de la communauté de communes, puisque la partie fourrière a été reprise par « Chenil services » suite à un appel d'offres, ce qui fait que la partie refuge maintenant est prise en compte par la ville de Concarneau.

En 1^{ère} lecture, il y a eu les commissions ad hoc, à la commission culture entre autres, il y avait 12 personnes autour de la table, elle a duré 3h00.

En 2^{ème} lecture il y a eu la commission finances, où les derniers arbitrages ont eu lieu et où surtout nous avons tenu compte d'une cohérence entre les secteurs du sport, de la culture et du social, ce qui n'est pas si facile que cela. Nous avons essayé de corriger, en toute transparence, en tenant compte de la présentation du budget de fonctionnement et des subventions exceptionnelles.

Nous sommes intervenus en dernier ressort en commission finances, parce qu'il y avait à reprendre les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles. Voilà ce que je peux dire en avant propos.

En complément du rapport, il n'est pas mentionné, dans la lecture que je viens de faire la réduction de 2 500 euros de la subvention à l'œuvre des Filets Bleus, qui est intervenue avec votre accord à la commission des finances, ceci afin d'être cohérent avec la décision concernant le Musée de la Pêche, c'est à dire la reconduction pour 2010 des montants attribués en 2009.

Il faut noter également que nous sommes en attente de dossiers parce que certaines associations tardent à nous les présenter.

Est-ce qu'il faut être arbitraire en disant que c'est trop tard et que nous verrons cela l'année prochaine ? Ce n'est pas tout à fait ce que nous ferons. Nous avons voté une ligne de dépenses imprévues à 50 000 euros, nous essayerons pour certaines associations d'intervenir dans le cadre de cette enveloppe. Voilà ce que je peux dire en avant propos. Je vous laisse toute possibilité pour intervenir sur ces subventions.

Mme Dieterlé :

J'ai quelques questions à poser. Je vais essayer de ne pas être trop longue.

Bien que le budget prévu pour le fonctionnement n'ai pas été complètement atteint, vous avez cependant déplacé des subventions de fonctionnement en subventions exceptionnelles, nous voudrions savoir pourquoi ?

Il nous apparaît que les services rendus par les associations sont de 2 ordres. D'une part, il y a des projets qui valorisent des événements dans la ville et d'autre-part le travail de terrain, de pédagogie, d'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble, au faire ensemble. Il nous apparaît que faire basculer des subventions de fonctionnement en subventions exceptionnelles pour des associations qui ont marqué de leur empreinte et leur pérennité sur Concarneau, comme par exemple, la Licorne, Eddy Claybard, le Bagad etc... semblerait dénoter une volonté de ne pas soutenir, comme il le faudrait, l'accompagnement au jour le jour de la créativité auprès des jeunes, mais qui aurait plutôt tendance à promouvoir des valeurs, des images. C'est une question que nous vous posons.

Vous avez dit que vous aviez diminué la subvention aux Filets Bleus parce que vous aviez diminué celle du Musée de la Pêche. Ce n'est pas ce que nous avons voté en commission culture. Nous voudrions savoir pour quelles raisons vous avez diminué ces 2 subventions ? L'une étant la conséquence de l'autre, ce n'est pas très clair.

Le 3^{ème} point est que nous nous interrogeons sur des sommes qui sont relativement importantes et qui sont données à des associations nouvelles ou inconnues, pour des projets dont on ne sait rien, ou alors dont on sait un peu trop bien quelles visées ils amènent. Je parle particulièrement du « Souvenir français » avec un projet de drapeau à 1000 euros, cela nous paraît très cher au regard des montants de certaines subventions à des associations qui œuvrent depuis 20 ans sur Concarneau. Il y a une subvention de 1500 euros à l'APAJB, promotion aéronautique des jeunes, nous ne savons pas ce que c'est. Une partie des associations ne dépend ni du social, ni de la culture ni des sports. Où les subventions sont-elles décidées ?

La 4^{ème} question concerne l'IPC, (l'Interprofessionnel du Port) encore une fois nous trouvons qu'on mélange les subventions aux entreprises privées avec de l'argent public. Nous trouvons que c'est une générosité qui est un peu excessive, dans la mesure où la collectivité locale Concarneau ne devrait pas à avoir à supporter, s'agissant de promotion des entreprises qui pour partie, distribuent des dividendes à l'actionariat privé. On ne voit pas en quoi on leur donne encore des subventions. Cette demande nous paraît d'autant plus malvenue que dans le contexte actuel, les collectivités territoriales sont spoliées à cause de la disparition de la TP alors que le bénéfice va aux entreprises privées. Tout ça pour un salon qui a forte connotation week-end d'affaires.

Vous dites que vous n'avez pas baissé les subventions cette année, vous avez rappelé fort opportunément que l'an dernier vous les aviez baissées de 15 %, ce qui ne saurait nous satisfaire. On le verra dans la suite du conseil municipal que l'on ne se prive pas de donner de l'argent pour d'autres choses qui nous paraissent beaucoup moins utiles que la vie des associations sur Concarneau. J'en ai terminé M le Maire.

Mme Ziegler :

M le Maire, je lis vos interventions dans la presse, j'assiste aux assemblées générales des associations comme mes collègues du groupe PS-Verts, quand nous sommes invités et quand notre emploi du temps le permet. J'ai participé aux commissions sport et culture, qui ont étudié les demandes de subvention, aussi, permettez-moi de vous dire qu'il y a un abîme entre ce que j'entends dans certaines commissions, vos déclarations publiques et les subventions que vous allez voter ce soir. En ce qui concerne les associations sportives, vous vous contentez de reconduire à quelques exceptions près les subventions de 2009 sans tenir compte des demandes des clubs et surtout sans tenir compte des charges de fonctionnement toujours plus lourdes qui les pénalisent : assurances, frais de déplacement, obligation des fédérations etc... mais je reconnais que la règle est la même cette année encore pour tous les clubs. Une question pourtant, pourquoi avoir diminué la subvention entrée piscine de 7 500 à 5 000 euros ?

Passons maintenant aux associations culturelles, il faut avoir participé une fois à la commission culture et avoir entendu les interventions de certains de vos adjoints pour savoir à quel point ils méprisent certaines associations. Heureusement que vous nous annoncez que le dossier de demandes de subventions a été modifié pour permettre une meilleure connaissance des demandes formulées par les associations, car la présentation que vous faites ce soir est trompeuse. Permettez moi de faire le parallèle, non pas entre la proposition de la commission culture et ce que vous allez proposer, mais entre les subventions demandées par les associations et le montant que vous allez attribuer.

Musée de la Pêche : demande de 50 000 euros, proposition de la commission culture 40 000 euros, et elle est ramenée à 35 000 euros. Comme nous le savons, le musée connaît des difficultés, 2 embauches ont été faites grâce à une aide de la DRAC pour tenter de relancer la fréquentation du musée qui comme beaucoup d'autres connaît des difficultés structurelles.

La défiance que certains d'entre-vous ont exprimé lors de la dernière commission n'est pas acceptable. Il est de votre responsabilité d'être tout à fait clair dans vos choix, soit en vous disant ce soir que vous ne voyez pas d'avenir au musée, et dans ce cas il faut en retirer toutes les conclusions, soit comme cela est notre avis, soutenir l'équipe qui gère le Musée de la Pêche et lui proposer des outils, des idées en concertation avec tous les élus concarnois, avec la commission culture de la communauté de communes et avec les contrats de pays. Une fois de plus, nous vous demandons de créer un conseil de la vie associative.

Le cercle celtique : demande 6 000 euros, proposition de la commission culture 4 500 euros, commission des finances 4 600 euros.

Bagad Konk Kernev : demande 4 000 euros, attribué 2 500 euros, nous ne savons pas pourquoi.

Eddy Claybard : demande 7 200 euros, commission culture, 2 000 euros, commission des finances, 450 euros + 1 550 euros.

Théâtre de la Licorne : 2 400 euros demandés, 1 500 euros proposés.

L'art déraïlle : demande 6 000 euros, commission culture 4 000 euros la somme attribuée par la commission des finances, 650 euros. À priori, il n'y a pas que l'art qui déraïlle.

Festival Livre et Mer : 32 000 euros demandés, 27 000 euros accordés. Vous justifiez cette différence par le fait d'avoir défalqué 5 000 euros suite à la délibération du conseil municipal du 24 juin 2009. Il ne s'agissait donc pas d'une subvention exceptionnelle, mais d'une avance sur la subvention de 2010. Nos craintes d'alors étaient justifiées.

Le comité de jumelage : il faut savoir que la commission culture n'a pas statué sur cette question car personne ne semblait connaître les activités à venir de cette association pourtant très liée à la ville. Nous avons même entendu parler de dysfonctionnement. Finalement, l'aide que le bureau du comité vous a demandée vendredi soir lors de l'assemblée générale n'a pas été retenue, alors qu'il s'agissait de remédier à une erreur de votre part ; un courrier perdu qui prive le jumelage d'une subvention européenne de 2 000 euros. Pour cette association comme pour le Musée de la Pêche, je vous demande de bien vouloir nous dire ce soir si vous croyez en son avenir, si vous reconnaissez le travail effectué et si vous le soutenez. Nous espérons aussi que le voyage que vous allez faire la

semaine prochaine à M'Bour sera productif et qu'à votre retour, vous ne nous parlerez pas d'un voyage fatigant, fait sans plaisir.

Mme Le Meur Marie :

Bonsoir, je voulais poser quelques questions. Jusqu'à quand comptez vous appliquer les restrictions budgétaires, en particulier en matière de culture, puisque c'est le sujet ?

Cela fait 2 ans que vous avez été élu en argumentant une politique antérieure au niveau culture paraît-il désastreuse. Qu'avez vous fait depuis ? Faut-il dénoncer sans cesse et ne rien faire ensuite ? Vous avez diminué les subventions aux associations culturelles, sportives, en freinant aussi de toute façon tout désir et toute velléité culturelle pour la population concarnoise de ce fait. La culture est une offre toute l'année, en été comme en hiver, les associations existaient et votre politique en matière culturelle, très sélective et faisant preuve d'un manque d'objectivité, de transparence quant aux partenaires, n'a fait que freiner toute création et toute promotion des associations qui ne rentraient pas dans « vos choix ». Ces associations vivent, essaient de fonctionner avec les cotisations des adhérents et un énorme bénévolat. Il nous semble que c'est quand même le rôle d'une municipalité de les aider dans leurs activités et dans leurs créations artistiques. Il est ridicule, me semble-t-il, par exemple, de chipoter sur le prix d'un logiciel de photographie qui ne coûte quand même pas plus cher que des costumes pour le bagad. En mairie, l'achat de logiciels ne me semble pas poser autant de problèmes.

En avril 2008, François Nydell parlait de ses priorités culturelles, des expositions de peintures, de photos, nous en sommes bien loin. Quid du cinéma « Arts et essais », de la sculpture, de la musique classique, il n'y a pas de salle de toute façon, il n'y a pas d'auditorium. Tout se passe dans la rue. C'est dommage quand même que votre idée en matière de culture soit toujours et toujours orientée et freinée financièrement. Certes, il faut faire des économies mais pas sur le tissu culturel, parce que c'est le signe d'une ville qui bouge. Et il me semble que c'était le titre de votre programme électoral. C'est l'attrait d'une ville et nous ne pouvons pas en faire l'économie sinon nous n'avons pas de développement social. Il faut que chacun y trouve son compte, son choix d'épanouissement extraprofessionnel, et là encore en matière culturelle, il faut proposer plus et non limiter. Quel est votre projet ? On ne voit rien venir au bout de 2 ans. Il faut aider les bonnes volontés, les amateurs et pas toujours les professionnels. Ceci pour avoir une vue un peu plus éclectique au milieu culturel.

En ce sens, la commission culture a été extraordinaire fin janvier, c'était d'une dérision incroyable, avec M Nydell en « marchand de tapis » et Mme Depoid en « trésorière tenancière des cordons de la bourse »! Je ne vois pas du tout où est la part de la créativité et nous trouvons qu'il n'y a aucune cohérence culturelle. Où sont les critères ? Il n'y en a pas. Le budget de la culture représente combien dans le fromage ? Cela ne fait pas beaucoup me semble-t-il. C'est peut-être un choix politique.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Si vous le voulez bien nous allons essayer de répondre à toutes ces observations. Je voudrais faire le distinguo entre le fonctionnel et l'exceptionnel. Par définition, nous avons déjà la réponse. Quand on parle de fonctionnel, c'est bien pour maintenir une activité qui perdure dans le temps, c'est une activité d'exploitation, c'est pour la gestion de l'association. Mais une association a des projets et dans la mesure où elle a des projets qui ne se répètent pas chaque année, nous sommes dans l'exceptionnel. Et nous voulons faire le distinguo entre justement l'exceptionnel et le fonctionnel. Nous ne comprendrions pas que l'exceptionnel soit d'usage récurrent chaque année. Nous ne sommes plus du tout dans la définition de ces deux éléments. Pour l'exceptionnel, nous avons également demandé des justificatifs. Il nous semble que quand nous sommes en charge des fonds publics, même si je suis personnellement très attaché à la vie associative, je vous rappelle que je viens des associations, nous sommes responsables des deniers publics, et il me paraît normal de demander des justificatifs. Voilà ce que je peux dire en règle générale sur le côté fonctionnel et exceptionnel. Maintenant, vous êtes intervenus plus particulièrement sur la culture, je vais laisser la parole à l'adjoint à la culture qui pourra apporter, je l'espère, toutes les réponses que vous souhaitez.

M Nydell :

Je suis ravi de vous voir employer des mots du genre le « mépris des adjoints », je trouve que cela est très noble dans ce style d'assemblée. Vous êtes certainement experts dans le sectarisme pour oser employer ce qualificatif-là. D'ailleurs, je crois que vos connaissances sont assez limitées dans le domaine associatif. Je voudrais vous dire également que les arguments que vous employez quand vous dites que la commission culture de la communauté de communes devrait prendre en charge des choses comme cela. La commission culture de la communauté de communes est à l'heure actuelle vide de culture. Si vous ne le savez pas, je vous en informe ce soir. Si vos amis responsables de la communauté de communes souhaitent faire évoluer le dossier, je serais tout à fait partenaire de cette démarche. D'ailleurs, dans la commission culture et informatique, de la 4C, j'ai eu l'occasion de développer.....

brouhaha.....

M Nydell :

J'ai dit que le contenu... je vois bien que vous n'entendez pas ce que je dis ! Le contenu culturel de la commission culture et informatique n'existe pas. J'ai proposé que la culture devienne un chantier communautaire, je crois que vos amis responsables de la 4C pourraient peut-être faire évoluer le dossier.

Balayez devant votre porte avant de critiquer les énergies que nous développons. D'autre part, concernant le comité de jumelage, vous fabulez sur des courriers perdus. C'est archi-faux, le dossier a été extrêmement mal établi. À quel titre ? Je vous l'explique, puisque nous en avons discuté ensemble pendant les nombreuses heures. Quand on est pas capable de récapituler sur la 1^{ère} page les projets spécifiques et les montants indiqués à l'intérieur du dossier, c'est qu'on ne sait pas remplir un dossier. Le comité de jumelage est un dossier important pour la ville de Concarneau, certes, mais il faut aussi que le contenu soit lisible. Nous avons tous convenu, vous y compris, qu'il n'était pas lisible et que nous réétudierions ce dossier-là en fonction des éléments nouveaux qui nous seront apportés, à savoir que dans un projet culturel il y a 2 colonnes : 1 colonne dépenses et 1 colonne recettes. La ville de Concarneau n'est pas là pour distribuer l'argent public sans qu'il y ait un dossier concret, monté et dans lequel il y a un partenariat avec des recettes et des dépenses. C'est la base de n'importe quel dossier, n'importe quel projet. Ce n'était pas le cas en particulier en ce qui concernait les 41 ans du jumelage avec l'Allemagne. Je dis bien les 41 ans effectivement...

Brouhaha.....

M Nydell :

Les problèmes sont là. Quand une association veut développer un projet, il faut le travailler, il faut de la concertation, cela demande du temps, en l'occurrence ce dossier n'était pas traitable, et vous y compris, ce n'est pas parce qu'on est dans une assemblée publique que l'on doit se dédire de ce qui a été dit en commission. Nous avons tous dit que nous réétudierions ce dossier une fois qu'il serait complet.

Vous parlez de manque d'objectivité, ce sont des choses qui m'échappent votre objectivité. Je crois que vous pourriez également faire des petits cours de Breton, c'est le bagad Konk Kernev et non le bagad Konk korné. Ce sont des points sensibles. Il y aura une bande pour cela d'ailleurs.

La politique culturelle de la ville de Concarneau consiste à travailler avec les associations qui développent des projets, et de leur donner les moyens de s'exprimer. Cela permet d'avoir une reconnaissance par les associations et cela permet à la population de voir ou de participer à des événements nouveaux. C'est important. Cela vous gêne peut-être que les choses se passent dans la rue, mais aujourd'hui, sur la planète entière, cela se passe dans la rue. Il y a beaucoup de gens là-aussi qui vivent dans la rue d'ailleurs, mais cela vous devez le savoir. Si vous me reprochez ou si vous reprochez à notre équipe de ne pas avoir construit en 2 ans un auditorium, que vous auriez pu en 27 ans, construire, et bien oui !

Et tous les équipements culturels de Concarneau, que ce soit la bibliothèque, qui date des années 80, que ce soit la salle de spectacle qui date des années 70, le gros problème, c'est que vous avez laissé passer des trains de subventions pour construire des équipements pour cette ville, et qu'aujourd'hui, ces trains sont passés. Notre politique consiste, au niveau de l'économie, à retrouver des capacités de financement puisque ces trains de subventions, en particulier européens, sont passés. C'est comme cela et c'est de votre fait. Les projets que nous pouvons mener en terme de galerie ou de friche artistique sont en réflexion. Mais il faut faire avec les moyens que nous avons et en synergie et en association avec le tissu associatif.

M le Maire :

Merci M Nydell.

Autant que M Nydell insiste sur les projets structurants concernant la culture, je pense qu'il s'est exprimé sur ce sujet, particulièrement sur les associations. Nous n'allons pas refaire le monde, parce que le passé c'est le passé, et nous parlons bien de subventions aux associations. Vous m'avez interrogé sur le Musée de la Pêche, l'association des Filets Bleus et l'association Livre et Mer entre autres qui sont pour moi des associations très importantes. Ce sont des locomotives, elles apportent une attractivité importante pour le dynamisme événementiel, culturel et patrimonial de la ville. En tout état de cause, je m'engage personnellement à être proche de ces associations. Demain je reçois un partenaire privé extérieur avec Livre et Mer pour essayer d'aider cette association dans sa démarche. Ensuite en ce qui concerne le Musée de la Pêche, j'étais l'autre jour à la signature de la convention de mécénat, entre le CMB et le Musée de la Pêche. Nous avons participé aussi à ce que cette réalisation soit confirmée, c'est une bonne chose pour le Musée de la Pêche. Ce sera peut-être la même chose demain pour Livre

et Mer.

Les Filets Bleus, c'est pareil nous sommes très attachés à cette manifestation événementielle au demeurant, chaque année au mois d'août, c'est la « fête au village ». C'est une dynamique, une attractivité touristique culturelle qui est pérennisée depuis de nombreuses années à Concarneau. En aucun cas, nous ne saurions nous défilier par rapport à cet événement.

Je le répète, je suis proche des associations même si vous ne le croyez pas. Nous n'avons pas diminué les subventions cette année. Nous les avons proposées au même niveau que l'année dernière. Nous ne pouvons pas dire que nous les diminuons. En ce qui concerne l'IPC, je savais que Mme Dieterlé allait être interloquée sur cette question puisqu'il s'agit du privé. Quand on parle du privé, ça donne des boutons. Je ne vous cache pas que cette subvention est quand même attribuée depuis 2004. Pour compléter, je dirai également que nous nous devons d'apporter notre soutien à l'égard de l'interprofessionnel du port de Concarneau. Ce sont 44 entreprises, 800 emplois, 2 500 personnes concernées à Concarneau, soit 10 % de la population. Il faut le savoir également.

Mme Dieterlé :

Nous le savons.

M le Maire :

Ce soutien démontre notre engagement, notre soutien, notre attachement au monde de l'entreprise, qui par son rayonnement permet d'être pourvoyeur, je l'ai dit de 800 emplois à Concarneau. Le salon Maritima est une vitrine importante des entreprises locales autour des activités portuaires et plus particulièrement de la réparation et de la construction navale. Notre collectivité doit participer au dynamisme de ces entreprises. Pour mémoire, nous avons accordé une subvention de 15 800 euros en 2008, au conseil municipal du 28 septembre. Pour m'être rendu au salon Maritima, j'ai pu constater que la ville de Concarneau était largement représentée, et que l'IPC était un ambassadeur important dans le développement économique de notre ville. Voilà ce que je voulais dire sur cette subvention de l'IPC qui est votée tous les 2 ans. On peut très bien ne pas être d'accord sur le principe, s'agissant d'une entreprise privée, mais tout à l'heure nous parlions de sociétés privées qui collaborent dans le cadre d'un mécénat pour les associations et dans les projets structurants de la ville, il y aura aussi des entreprises privées qui interviendront et aujourd'hui, les collectivités devront de plus en plus travailler dans le cadre de leur projet structurant avec les entreprises privées.

En ce qui concerne le sport, je vais laisser M Quillivic en parler.

M Quillivic :

Merci M le Maire.

Je reviens sur la demande de Dominique Dieterlé concernant l'APAJB. C'est une association pour la promotion de l'aéronautique auprès des jeunes de Bretagne. Pour information, l'an passé cette subvention exceptionnelle avait été versée via le lycée du Porzou. En fait, cette association a pour but de préparer des jeunes au brevet d'initiation aéronautique. Elle organise pour cela des visites de sites aéronautiques et leur fait découvrir l'ensemble des carrières de ce secteur, comme les pilotes de ligne, civils et militaires, les métiers d'ingénieurs, les métiers de mécaniciens, de contrôleurs, de météorologues etc... Toutes ces exactions sont encadrées par des professionnels bénévoles afin de transmettre aux jeunes leur savoir et leur passion. Ils travaillent à l'heure actuelle sur la réalisation d'un simulateur de vol en partenariat avec le Lycée Likès à Quimper. Ce sont toutes les filières qui sont mises à contribution au sein du lycée, y compris la filière bois du Lycée du Porzou. Le problème c'est que ce brevet aéronautique bien évidemment a un coût pour les élèves puisqu'ils ont quelques heures de vol dans leur formation, et nous intervenons donc pour les aider.

Concernant l'Interprofession, je me préoccupe aussi de ce sujet, je rejoins M le Maire sur cette question. Le salon Maritima est une opération de promotion des entreprises concarnaises dans le secteur maritime qui ne va pas très fort en ce moment, tout le monde l'aura remarqué.

Que ce soit l'APAJB avec la promotion de différents métiers de l'aéronautique pour les jeunes ou que ce soit l'IPC, je trouve que notre action se tourne en faveur de l'emploi et je sais que vous souhaitez la même chose, en tout cas, je le suppose.

Concernant Mme Ziegler, sur la question de pourquoi les entrées piscine ont été diminuées ? C'est tout simplement parce qu'en 2009, une subvention de 7 500 euros avait été votée. Les crédits n'ont pas été utilisés en totalité, cela ne servait à rien de gonfler les chiffres, nous avons inscrit ce qui avait vraiment été utilisé.

Mme Dieterlé, pour finir, concernant la petite pique politique sur la taxe professionnelle. Sachez que je ne partage pas tout à fait votre avis. Vous dites qu'elle disparaît, mais non, en quelques sortes elle disparaît mais elle est remplacée par une contribution économique territoriale, qui n'est plus basée sur l'investissement et qui pénalisait l'implantation des entreprises mais bien sur le foncier et sur la valeur ajoutée.

Je vous remercie.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Pour terminer, je voudrais que M Echivard intervienne sur le comité de jumelage. M Echivard était aphone l'autre jour, il va peut-être pouvoir aujourd'hui s'exprimer sur cette question.

M Echivard :

Le comité de jumelage est une association très importante pour la ville de Concarneau. Il faut savoir que le comité de jumelage reçoit une délégation de la ville, il ne faut pas l'oublier, et à ce titre-là, il y a une réflexion qui est menée afin d'avoir une convention avec le comité de jumelage.

Je participe à toutes les réunions, surtout celles du conseil d'administration. Je suis bien informé des activités qui sont proposées. Elles sont diverses, pléthoriques, et intéressent toute la population de Concarneau, autant les jeunes, les jeunes adultes, les adultes. Vous pensez bien que la ville de Concarneau accompagne tous ces projets. On parlait tout à l'heure de dynamisme, nous avons des projets également qui vont nous orienter vers un autre jumelage avec une ville espagnole, Burela, nous sommes toujours à la recherche d'autres projets. Je rejoins mon collègue François Nydell concernant la subvention. Certes, vous étiez présente à la commission culture, nous nous sommes tous posés des questions qui sont légitimes. Quand on propose un dossier avec seulement des dépenses, on ne peut pas le prendre en compte.

J'ai contacté le responsable de la commission Senne-Bielefeld, le lendemain, je l'ai revu, pour lui expliquer que cela posait vraiment un réel problème et qu'il y avait face aux dépenses, certainement des recettes.

Ce dossier est en attente, c'est normal, mais nous n'allons pas l'oublier. Vous parlez d'un courrier qui s'est égaré. C'est de l'histoire ancienne, il n'est pas nécessaire de le rappeler, nous le savons tous.

Nous sommes maintenant en 2010, je tiens à vous le préciser. Il n'y aura pas la même erreur. Je reconnais que nous avons fait une erreur à l'époque, nous l'avons compris.

Cette année ne vous inquiétez pas, les demandes seront faites en temps utile et « l'offrage » s'adresse à des projets de jeunes, cela sera fait dans les règles.

Mme Le Meur Gaël :

Il y a des limites à ne pas dépasser. Vous devriez dire à votre adjoint de se calmer un peu parce que l'agressivité n'était pas de mise dans la réponse. Vous devriez aussi lui expliquer le fonctionnement de la 4C. Parce que les amis, vos amis, nos amis, il y a une représentation au sein du conseil communautaire, je ne sais pas si vous la connaissez, ce n'est pas aussi restrictif que vous semblez le dire.

M Nydell :

Vous avez arrêté de prendre votre carte au parti socialiste alors.

M le Maire :

S'il vous plaît M Nydell.

Mme Le Meur Gaël :

Merci M le Maire, enfin.

Ce qui vous est reproché, on ne parle pas des bâtiments, on parle de l'absence de politique culturelle depuis 2 ans, de l'absence d'axe défini clairement, et de l'absence de cadre.

Je voudrais revenir sur un point sur lequel vous n'avez pas répondu. Vous dites que vous êtes proche et attentif aux associations, c'est très bien, nous sommes tous d'accord. Sauf que quand nous avons voté le 24 juin 2009, ce qui était présenté comme une subvention exceptionnelle pour le festival Livre et Mer, à l'époque vous aviez dit que l'arbitrage n'avait pas été fait, que vous n'aviez pas pris la décision que ce soit une avance. Vous pouvez reprendre le PV de l'époque. La décision n'était pas avancée. Qu'est-ce qui a fait, alors que vous aviez dit qu'il y avait une ligne supplémentaire de 50 000 euros qui pouvait palier aux dépenses imprévues. Qu'est-ce qui a fait que malgré votre souci et votre attention auprès des associations de décider, alors que nous connaissons la situation de Livre et Mer, et nous savons ce que cela peut apporter au niveau de Concarneau, chaque année ? Pourquoi est-ce que vous avez fait le choix de diminuer de 5 000 euros ?

Enfin, en ce qui concerne le comité de jumelage, comme le disait Nicole Ziegler, effectivement, il y a une erreur qui est rappelée, mais elle expliquait la demande de subvention plus importante de la part du comité de jumelage. Il faut assumer ses erreurs jusqu'au bout. Il y a une erreur qui a été commise par la ville de Concarneau à travers un courrier. On passe à autre chose mais la moindre des choses aurait été de réparer cette erreur en acceptant la demande de subvention qui était proposée. Enfin, il y a un terme qui me choque et je vais finir là-dessus, c'est « la fête au village ». Je pense que la fête des Filets Bleus est bien autre chose pour les concarnois. Il faudrait peut-être que vous en preniez conscience.

M Colimard :

Je ne serais pas long. C'est juste un petit retour sur l'IPC, ou plutôt le salon Maritima, et 10 000 euros. Ma collègue terminait sa réflexion sur la note, tout ça pour un salon à forte connotation week-end d'affaires. En effet, et essentiellement, c'est le secteur privé qui est concerné, rien contre, c'est le financement qui nous pose problème. Place aux affaires, tout le monde le sait maintenant, vous l'avez reprécisé que cela n'est pas notre devise prioritaire.

M le Maire :

C'est un soutien à l'emploi, M Colimard, j'espère que vous êtes d'accord.

M Colimard :

Des plus pour l'emploi, nous voudrions bien en effet que ce soit le cas, M Quillivic et M le Maire, mais pas d'angélisme, quand à la philanthropie que certains veulent s'affubler en la matière.

M Le Coz :

Je voulais juste poser une petite question à mon ami Bruno Quillivic, à propos des associations sportives. J'avais cru comprendre que de nouveaux critères pour l'attribution des subventions seraient appliqués cette année. Et je vois que nous reproduisons quasiment à l'euro près, toutes les subventions. Je voulais donc savoir ce qu'il en était.

Mme Dieterlé :

M le Maire, vous n'avez pas répondu sur la subvention au souvenir français, 1 000 euros pour un drapeau, ça me reste en travers de la gorge cette affaire-là ! Je le dis sincèrement. Je vais vous expliquer. Vous savez que nous ne partageons pas les mêmes opinions sur les militaires, vous voulez faire des cérémonies militaires à Concarneau, c'est votre droit. Mais ce que je trouve et qui contredit le discours que vous avez eu quand vous m'avez répondu, c'est de dire que vous distinguez bien entre les subventions exceptionnelles et les subventions de fonctionnement parce qu'il faut soutenir les associations qui fonctionnent depuis longtemps et qu'il faudrait pérenniser. Je vous ai cité 2 associations, mais je pourrais en citer d'autres. Quand je vous dis Eddy Claybard qui a fêté son 20^{ème} anniversaire l'année dernière et à qui vous donnez royalement 450 euros de subventions de fonctionnement, ou d'autres associations qui fonctionnent depuis des années qui font un travail de fond, qui ne sont pas du tout dans l'exceptionnel mais dans le régulier, et tout d'un coup, il y a un drapeau d'anciens combattants qui surgit d'on ne sait où, d'une association qui n'existe même pas sur Concarneau, ou seulement depuis quelques mois, je trouve que c'est choquant.

Je suis contente que l'APAJB reçoive 1 500 euros pour initier les jeunes, mais je trouve qu'il y a des disproportions, c'est ça qui nous choque. Quand on parle du privé, du public, quand on parle de ces choses-là. Je m'en fiche de donner de l'argent au privé, mais d'abord, donnez de l'argent au public qui en a besoin. Les impôts des concarnois doivent d'abord servir à un service public. S'il vous en reste, faites en ce que vous voulez. On s'en fiche.

Il y a des associations qui œuvrent depuis des années et qui ne sont absolument pas reconnues. Je pourrais en citer 10 ou 20.

Vous dites, oui, le Musée de la Pêche, les Filets Bleus, nous y sommes très attachés et vous diminuez leur subvention !

M le Maire :

Non, on les maintient.

Mme Dieterlé :

Non, ce n'est pas vrai. Vous avez diminué, c'est faux !

M le Maire :

2009, 2010, c'est maintenu.

Mme Dieterlé :

Non, non, c'est faux, vous les diminuez. Et en plus, vous ne respectez pas ce qui a été décidé en commission culture. À quoi ça sert que l'on fasse des débats jusqu'à 9h00 du soir ?

M le Maire :

Nous allons répondre. Sur Livre et Mer, peut-être que M Nydell peut répondre.

M Nydell :

Je n'ai pas de réponse à apporter sur Livre et Mer en particulier. Je vais répondre d'une manière générale. Le travail de la commission culture est un travail lourd, qui demande du temps et un investissement personnel conséquent, pendant cette période de commissions en particulier. Nous avons étudié toutes les demandes, je crois que nous avons répondu favorablement à l'ensemble des associations, pas obligatoirement dans les montants qui étaient demandés certes, mais en ce qui concerne la reconnaissance de la ville sur le travail associatif, il est là. Maintenant, est-ce qu'il n'est pas envisageable qu'il y ait d'autres moyens qu'une subvention pour qu'une association soit reconnue dans son travail ? Et bien si, bien sûr qu'il y en a d'autres. Évidemment qu'il y en a d'autres. Il y a le partenariat qui est au quotidien fait par les services et dans la ligne de la politique culturelle qui vise soit à faire de la coproduction, de l'accompagnement. Il n'y a pas que la terminologie subventions et les 100 euros pour être reconnus par la ville et le travail de la ville. Maintenant, je suis d'accord avec toi Dominique qu'il faut savoir reconnaître le travail qui est fait. Le travail pédagogique, le travail éducatif, c'est très important et nous continuerons dans ce sens, à reconnaître le travail qui est fait dans le domaine culturel.

M le Maire :

Concernant Livre et Mer, c'est sûr que nous pouvons discuter sur les chiffres. Mais de toute façon, sachez que c'est suite à consultation, à des entretiens que nous avons eus avec les responsables de Livre et Mer. Nous n'avons pas pris de décision autoritaire. Ce sont des décisions qui ont été prises en accord avec l'association Livre et Mer, en toute transparence. Il y a eu une subvention exceptionnelle accordée l'année dernière pour 50 000 euros. Elle est ensuite descendue à 32 000 euros puisque c'est la subvention normale. Ensuite contrairement à ce qu'on peut dire, il y a eu un acompte de 5 000 euros que l'on nous a demandé. On a réduit l'acompte. Nous pourrions ressortir les éléments pour vous les donner si vous les voulez. Maintenant, tout est contestable.

En ce qui concerne le comité de jumelage, nous nous sommes exprimés suffisamment sur cette question. Le salon Maritima, M Colimard, ce n'est pas qu'un week-end, c'est une semaine. Ce n'est pas un week-end « d'affaires-balade », c'est un vrai salon professionnel qui dure une semaine. En ce qui concerne le sport, je vais laisser M Quillivic répondre à M Le Coz.

M Quillivic :

Juste une petite réponse sur la mise en place des nouveaux critères d'attribution de subventions. C'est vrai que c'était annoncé. Mais toutes les associations n'avaient pas renvoyé les éléments nécessaires pour la mise en place des nouveaux critères qui étaient demandés. Nous ne souhaitons pas de précipitation dans l'élaboration de ces critères. Une commission sports s'est réunie début janvier, il y en aura sans doute une autre et il y aura ensuite une présentation aux présidents et trésoriers des associations sportives concernées. S'il y a lieu, nous procéderons à de nouvelles modifications. Le but est que cela soit mis en place pour 2011.

Mme Ziegler :

C'est vrai que la 1^{ère} simulation est un peu particulière pour certaines associations.

M Quillivic :

C'est une réunion de travail et c'est encore à peaufiner et j'espère, Mme Ziegler, que vous nous apporterez des éléments pour nous aider à améliorer ce système-là.

Mme Ziegler :

Comme je l'ai fait à la dernière commission des sports.

M Quillivic :

Exactement, et je veux que cela continue justement.

M le Maire :

En ce qui concerne le drapeau au souvenir français, Mme Dieterlé, sachez que cela ne s'est pas passé dans le bureau du Maire, cela s'est passé en commission.

Mme Dieterlé :

En commission de quoi ?

M le Maire :

En commission finances peut-être, en tout cas ça ne s'est pas passé dans le bureau du Maire. Si Mme Lemonnier était là, elle pourrait certainement nous répondre. Néanmoins, pour ces 1 000 euros, soit on est d'accord ou soit on est pas d'accord sur des associations patriotiques, historiques. Si la somme est de 1 000 euros, c'est qu'ils ont

certainement présenté un devis. Mais l'attribution de la subvention se fera sur présentation de justificatifs. Mme Baqué peut peut-être nous répondre.

Mme Baqué :

J'étais présente lors de cette attribution de subvention. Je vous ferais remarquer que cela a été fait dans les règles. Il y avait M Roturier, Mme Lemonnier, Mme Barba, moi-même, c'était une commission exceptionnelle pour l'attribution de....
brouhaha.....

Mme Baqué :

Il n'y avait pas de représentant de....

M le Maire :

Il n'y a pas de commission ad hoc pour ce genre de situation. Mais Mme Baqué est aussi référent pour les associations patriotiques.

Mme Baqué :

Mme Dieterlé, vous avez l'air de dire que le souvenir est une association militaire. Il y a certes quelques militaires mais il n'y a pas que cela. Il y a des anciens combattants, des gens qui travaillent au travers de la défense, certes, mais qui ne sont pas militaires et cela reste une subvention exceptionnelle.

C'est une association qui fait un énorme travail, elle travaille dans l'ombre et fait beaucoup de recherches. Elle est reconnue au niveau national. Et au niveau de Concarneau, c'est une association qui méritait son drapeau. C'est un drapeau qui coûte extrêmement cher, et cela ne reviendra pas tous les ans.

Mme Le Meur Gaël :

Je voudrais revenir sur Livre et Mer. Il faudrait reprendre la délibération du 24 juin, cela avait été présenté comme étant une subvention exceptionnelle et une question avait été posée vous demandant si cela était une avance ou si c'était une subvention exceptionnelle. Et à l'époque, vous pouvez reprendre le PV, ce serait peut-être bien d'attendre le prochain conseil municipal pour décider si on attribue ces 5 000 euros en plus ou pas, parce qu'à l'époque vous aviez dit, et vous vous étiez engagé sur le fait que ce n'était pas une avance, que la décision serait prise plus tard et qu'il était trop tôt pour la prendre.

Je pense que ce serait important parce que c'est une somme dont le festival a besoin et vous dites que vous avez fait cela en concertation avec l'association. Je doute qu'elle devait être ravie de voir sa subvention encore diminuer. Ça pourrait être intéressant de revoir ce que vous avez dit à l'époque.

Mme Depoid :

Puisque vous m'avez fait l'honneur de dire que je m'intéressais aux cordons de la bourse, c'est presque un honneur de répondre à cela, parce qu'en tant qu'élus nous devons être soucieux de l'argent des concarnois. C'est vrai qu'en général je fais attention aux différentes attributions.

Pour Livre et Mer, la 1^{ère} année où nous avons diminué de 15 % à toutes les associations, nous n'avons pas pu diminuer pour Livre et Mer qui se trouvait à avoir un événement important qu'elle voulait fêter. Nous avons convenu avec Livre et Mer afin que ce soit juste par rapport aux autres associations, on additionnerait la subvention de la 1^{ère} année et celle de la 2^{ème} année, c'est à dire qu'elle se retrouverait la 2^{ème} année avec moins d'argent que la 1^{ère} année. Nous avons donc convenu ensemble de la manière d'où serait faite cette attribution. Entre temps, elle s'est retrouvée avec un trou dans la caisse, elle avait dépensé plus d'argent qu'elle ne l'avait envisagé. Elle a donc demandé une avance. Vous allez donc retrouver vos chiffres comme ça. Il était de toute façon prédéterminé que la 2^{ème} année elle aurait moins d'argent que la 1^{ère} année. Appelez cela subvention exceptionnelle parce que maintenant on fait clairement la distinction entre le fonctionnement et l'exceptionnel. Elle avait son fonctionnement, plus l'exceptionnel. Malheureusement elle avait dépassé le budget qui lui était accordé. Nous l'avons aidé à faire face à ces difficultés, mais il était convenu avec eux que c'était une avance. Vous pouvez d'ailleurs vérifier avec eux.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Merci.

ETAT DES SUBVENTIONS ANNEE 2010

NOM	Rubri que	Subv. fonctionnement 2009 (art 65748)	Subv except 2009(art 6746)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	O2000	68 000,00 €		68 000,00 €		
Sous-Total		68 000,00 €	- €	68 000,00 €	- €	
COMITE DE JUMELAGE	O40	13 800,00 €		13 800,00 €		
Sous-Total		13 800,00 €	- €	13 800,00 €	- €	
AMICALE ANCIENS INTERNI.CHATEAUBRIANT-VOVES	O241	50,00 €		50,00 €		
MOUVEMENT DE LA PAIX DE CONCARNEAU ET SA REGION	O241	100,00 €		100,00 €		
UNACITA SECTION DE CONCARNEAU	O241	170,00 €				
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU FINISTERE	O241	425,00 €		425,00 €	1 500,00 €	subv. except de 1 500 € pour l'organisation du Congrès Départemental du 25 avril à Concarneau ;
Le Souvenir français (Comité de Concarneau)	O241				1 000,00 €	achat d'un drapeau patriotique à l'emblème du Souvenir Français de Concarneau, justificatif à fournir;
Sous-Total		745,00 €	- €	575,00 €	2 500,00 €	
UL CFDT	O253	550,00 €		550,00 €		
Sous-Total		550,00 €	- €	550,00 €	- €	
La Prévention Routière	1100			200,00 €		
Sous-Total		- €	- €	200,00 €	- €	
Jeunes Sapeurs Pompiers de Concarneau	113				1 000,00 €	achat de parkas section jeunes ; justificatifs à fournir;
Sous-Total		- €	- €	- €	1 000,00 €	
S.P.A. de Cornouaille	123			4 000,00 €		
Sous-Total		- €	- €	4 000,00 €	- €	
AZIMUT	20	1 400,00 €		1 400,00 €		
DELEGATION DEPT EDUCATION NATIONALE	20	275,00 €		275,00 €		

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 65749)	Subv except 2009(art 6746)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
Sous-Total		1 676,00 €	- €	1 676,00 €	- €	
ASS.SPORT.COLLEGE PORZOU	220	765,00 €	300,00 €	765,00 €	400,00 €	subv.except. - Déplacement France GRS
Sous-Total		765,00 €	300,00 €	765,00 €	400,00 €	
ASSOC.SPORTIVE CES SABLES BLANCS	221	765,00 €		765,00 €		
Sous-Total		765,00 €	- €	765,00 €	- €	
ASSOC.SPORTIVE LYCEE DU PORZOU	222	755,00 €	1 500,00 €	765,00 €		
Sous-Total		765,00 €	1 500,00 €	765,00 €	- €	
ASSOC.SPORTIVE LYCEE ST JOSEPH	224	765,00 €	400,00 €	765,00 €	400,00 €	sub except. - Rencontres inter-écoles
ASSOC.SPORTIVE COLLEGE ST JOSEPH	224	765,00 €		765,00 €		
Sous-Total		1 530,00 €	400,00 €	1 930,00 €	400,00 €	
APPAP (association des pêcheurs plaisanciers de l'anse de Kersaux)	4150	935,00 €		935,00 €	750,00 €	subv except. - prise en charge de la moitié du déficit suite à l'organisation de la Route de l'Amitié 2009
Sous-Total		935,00 €	- €	935,00 €	750,00 €	
LES AMIS DU MARCHÉ AVEC	42207	5 000,00 €		5 000,00 €	1 000,00 €	subv except. - en juin 2010, croisière de 15 jours - Ile de Sein- Penzance-Falmoulin et retour avec Le Corbeau des mers pour commémorer le rattachement au Général de Gaulle
Sous-Total	42207	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	1 000,00 €	
APPSP EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	8331	100,00 €		100,00 €		
SEPNB (soc flude protection nature Bretagne)	8331	340,00 €				
ANSEL (assoc. de nettoyage au service de l'environnement et du littoral)	8331	350,00 €		650,00 €	2 000,00 €	projet spécifique :investissement- 2 500€-achat d'un stand mobile, et création d'un jeu "Trivial pursuit" sur l'environnement. Justificatifs à produire.
Sous-Total		1 290,00 €	- €	950,00 €	2 000,00 €	

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 65748)	Subv except 2009(art 6746)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
IPC (Interprofession du Port de Concarneau)	6009				10 000,00 €	Salon Meritima à Paris du 6 au 11 décembre 2010. Manifestation ayant lieu tous les 2 ans Subv. except. sur justificatifs ;
Sous-Total		- €	- €	- €	10 000,00 €	
UNION DES COMMERCANTS DE CONCARNEAU	940	6 800,00 €		6 800,00 €		
Sous-Total		6 800,00 €	- €	6 800,00 €	- €	

NOM	Rubri que	Subv. fonctionnement 2008 (art 65748)	Subv except 2009(art 6746)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
ASSOCIATIONS CULTURELLES						
LES AMIS DU MUSEE DE LA PÊCHE	3220	35 000,00 €		35 000,00 €		
Sous-Total		35 000,00 €	0 €	35 000,00 €	0 €	
Chorales:						
MARSYAS	33081	1 360,00 €		1 400,00 €		
MOUEZH BRO KONK	33081	425,00 €		500,00 €	1 500,00 €	subv. except. - 3 concerts en Cornwall (déplacements de 70 choristes et musiciens)
KANERIEN AR MOR	33061	2 550,00 €		2 410,00 €		
Traditionnel:						
AR ROUEDOU GLAZ	33061	2 550,00 €		2 550,00 €	2 050,00 €	subv. except. 65 ^{ème} anniversaire, spectacle de danses traditionnelles de Basse Bretagne, Ar Rouedou Glaz
TUD BRO KONK	33061	1 060,00 €		1 300,00 €		
BAGAD KONK KERNEV	33061	2 125,00 €		2 500,00 €	1 500,00 €	acquisition de costumes et instruments (justificatifs à produire)
Fête populaire et concert:						
LE MILLENAIRE A VIF	33061	425,00 €		500,00 €		
GLAV A RA	33061	1 275,00 €		1 000,00 €		
PASSAGE A L'ACTE	33061	3 400,00 €				
COMITE DES FETES BEUZEC (Fêtes patronales)	33061	4 125,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €		
COMITE DES FETES LANRIEC (Fêtes patronales)	33061	425,00 €		450,00 €	1 550,00 €	organisation de concerts (justificatifs)
EDDY CLAYBARD	33061	850,00 €		850,00 €		
Festival du livre:						
CHIEN JAUNE	33061	6 375,00 €		7 000,00 €		
FESTIVAL LIVRE ET MER	33061	32 000,00 €	18 000,00 €	27 000,00 €		Délaqué 5 000 € comme prévu par la délibération du conseil municipal du 24 juin 2009
Théâtre:						
THEATRE DE LA LICORNE	33061	255,00 €		500,00 €	1 000,00 €	atelier et formation
THEATRE DE L'ECLAIR	33061	11 900,00 €		12 000,00 €		
L'ART DERAILE	33061	635,00 €		650,00 €	3 350,00 €	subv. except. Versement en fonction de la réalisation des projets artistiques dans le cadre de l'animation culturelle ville
Cinéma:						

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 65748)	Subv except 2009(art 6745)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
GRAND ECRAN	33061	425,00 €		600,00 €		
Activités diverses:						
AVF Concarneau	33061	425,00 €		450,00 €		
ANTOPYA	33061	635,00 €		650,00 €	4 000,00 €	subv.except. - Rue Libre (journée européenne des arts de la rue)
Arts plastiques:						
A.R.T (Salon d'art contemporain)	33061	2 125,00 €		2 125,00 €	1 000,00 €	subv.except. - Foire aux arts fin d'année 2010, Salon art contemporain sept.2010
Photographies:						
A VUE D'OEIL	33061	255,00 €		300,00 €	600,00 €	subv.except. -achat de matériels numériques (sur justificatifs)
Jeux société et loisirs créatifs:						
DOIGTS DE FEES	33061	255,00 €		300,00 €		
Solidarité:						
AIXOS	33061	1 360,00 €		1 300,00 €		
Conventions:						
OEUVRE DES FILETS BLEUS	33061	35 000,00 €		35 000,00 €		
Divers						
RADIO KERNE	33061	100,00 €		100,00 €		
APPRENDRE L'HYGIENE DE VIE	33061	127,00 €				
AMITIE France POLOGNE	33061	100,00 €				
TY SALAM	33061	100,00 €				
LE PHARE de KONK KERNE	33061	200,00 €		200,00 €	100,00 €	sub.except. - Réalisation d'un livre de recettes en français en breton (Justificatifs à produire)
AMICALE PHILATELIQUE CONCARNOISE	33061		1 000,00 €			
NOUVELLES ASSOCIATIONS						
Art et entreprises:Laboratoires				500,00 €		
Association des parents d'élèves et élèves de musique de Concarneau				500,00 €	300,00 €	création d'un site internet
Mettre l'art de rien				107 835,00 €	17 160,00 €	
Sous-Total		112 642,00 €	20 000,00 €	107 835,00 €	17 160,00 €	

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 66748)	Subv except 2009(art 6745)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
ASSOCIATIONS SPORTIVES						
AIKIDO de Concarneau	4000	220,00 €		220,00 €		
AMICALE LAIQUE DE CONCARNEAU	4000	15 300,00 €		15 300,00 €		
AMICALE CONCARNOISE CHIEN D'UTILITE	4000	150,00 €				
AMICALE SPORTIVE DE DOURIC AR ZIN	4000	1 275,00 €		1 275,00 €		
APEB PLONGEE	4000	1 020,00 €		1 020,00 €	250,00 €	projet photo sous marine
AVIRON DU CABELLOU	4000	500,00 €	200,00 €	500,00 €		
AVIRON DE MER CONCARNOIS	4000	500,00 €		500,00 €		
AVIRON SYMPA EN MER	4000	500,00 €		500,00 €		
BADMINTON OLYMPIQUE CLUB CONCARNOIS	4000	1 020,00 €		1 020,00 €		
BEKANATURE VTT	4000	255,00 €	500,00 €	255,00 €	500,00 €	subv.except. - Randonnées Intersport
BOXING CLUB DU MOROS	4000	250,00 €		250,00 €		
CAPRI DARTS CLUB	4000	128,00 €				
CHIBODIG	4000	500,00 €	500,00 €			
CONCARNOISE CHIEN DE BERGER	4000	100,00 €				
CLUB CYCLISTE CONCARNOIS	4000	4 675,00 €	2 500,00 €	4 675,00 €	1 373,00 €	subv.except. - course Cabello
CLUB NAUTIQUE CONCARNOIS	4000	2 550,00 €		2 550,00 €		
CIE ARCHERS DU PET IT-CHATEAU	4000	680,00 €		680,00 €		
CONCARNEAU MODELISME	4000	510,00 €		510,00 €		
CYCLORANDONNEURS CONCARNOIS	4000	510,00 €		510,00 €		
ECLIPSE JY DANSE	4000	800,00 €		800,00 €		
ECOLE DE DANSE "T AMM KREIZ"	4000	255,00 €		255,00 €		
ENTENTE CONCARNOISE	4000	340,00 €		340,00 €		
ESCRIME QUIMPER CORNOUAILLE	4000	1 020,00 €		1 020,00 €		
FOULEES CONCARNOISES	4000	1 275,00 €		1 275,00 €		
HERMINE CONCARNOISE Gymnastique	4000	13 600,00 €	1 850,00 €	6 000,00 €	2 500,00 €	(Gym : 6 000€ (toit : 7 600€)- Subv.except: Inx sur bâtiment de la Gym, (toiture et fondations)
HERMINE CONCARNOISE Football	4000			7 600,00 €		
JUDO CLUB CONCARNOIS	4000	4 250,00 €	750,00 €	4 500,00 €	1 000,00 €	subv.except. -formation BE
KARATE CLUB CONCARNOIS	4000	850,00 €		850,00 €		
LES BERES DE L'EAU	4000	128,00 €		128,00 €		
MODEL CLUB CONCARNOIS	4000	100,00 €		510,00 €		
RUGBY-CLUB CONCARNOIS	4000	10 200,00 €	1 800,00 €	10 200,00 €	1 000,00 €	sub.except. - Déplacement école de rugby à Paris
TENNIS CLUB CONCARNOIS	4000	2 550,00 €		2 550,00 €		

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 65748)	Subv except 2009(art 6746)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
UNION LAIQUE ATHLETIQUE CORNOUAILLE	4000	1 190,00 €		1 190,00 €		
UNION SPORTIVE CONCARNOISE Basket	4000	8 500,00 €		8 500,00 €		
UNION SPORTIVE CONCARNOISE Football	4000	36 550,00 €	594,00 €	36 550,00 €		
Subventions entrées piscine	4000	7 500,00 €		5 000,00 €		
NOUVELLES ASSOCIATIONS						
HANDISPORT DE CORNOUAILLE	4000			100,00 €		
APAJB (association pour promotion aéronautique auprès des jeunes en Bretagne)	4000				1 500,00 €	
Sous-Total		119 751,00 €	8 594,00 €	117 133,00 €	8 123,00 €	

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 65746)	Subv except 2009(art 6746)	propositions des commissions: Subvention fonctionnement	propositions des commissions: subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
ASSOCIATIONS SECTEUR SOCIAL						
APPRENDRE L'HYGIENE DE VIE	5200					
BREIZH 29 UN BOUCHON UN SOURIRE	5200	50,00 €		50,00 €		
CIDF(centre départemental d'information des femmes et des familles)	5200	100,00 €		100,00 €		
CROIX ROUGE SECT CONC	5200	2 500,00 €		2 500,00 €		
LA RIBAMBELLE	5200	200,00 €		200,00 €		
PARALYSES DE France	5200	100,00 €		100,00 €		
LES BLOUSES ROSES	5200	150,00 €		250,00 €		y compris rattrapage subvention 2009 non versée
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME(Fede.Finistère)	5200	150,00 €		150,00 €		
OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES	5200	250,00 €		250,00 €		
SECOURS CAT HOLIQUE DE CONCARNEAU	5200	450,00 €		450,00 €		
SOCIETE DE SAUVET AGE EN MER	5200	500,00 €		500,00 €		
LES DOIGTS AGILES	5200	900,00 €		900,00 €		
CELINE ET STEPHANE (L'eucémie - Espoir)	5200	100,00 €		100,00 €		
TRAUMATISES CRANIENS DU FINISTERE	5200	50,00 €				
REVA (centre hospitalier intercom.Cornouaille)	5200	50,00 €				
WAR ZAO (associt. Visiteurs prison de Brest)	5200	70,00 €		150,00 €		
ABRI COTIER	5200	700,00 €		700,00 €		
CHIBOUDIG	5200					
LA CROIX D'OR AL COOL ASSIST. 29	5200	100,00 €		100,00 €		
C.L.C.V (Consommateurs Logement et Cadre de Vie)	5200	750,00 €		500,00 €		
LE LIVRE ET LA PLUME	5200	550,00 €		550,00 €		
NOUVELLES ASSOCIATIONS						
Bibliothèque Sonore - Association des Donneurs de VOIX	5200			100,00 €		
Mouvement ATD quart monde	5200			50,00 €		
Jardin Partagé de Kérandon	5200			500,00 €		
RESTOS DU COEUR	5200			500,00 €		
Secours Populaire Français				100,00 €		
Les Lichouzes	5200				200,00 €	achat de matériel pour ateliers (cuisine et atelier créatif pour enfants) sur justificatifs ;

VILLE DE CONCARNEAU

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnement 2009 (art 65748)	Subv except 2009 (art 6745)	propositions des commissions Subvention fonctionnement	propositions des commissions subvention exceptionnelle	COMMENTAIRES
Institut Médico Educatif « Les Primevères »	5200				1 000,00 €	Equiper en matériel pédagogique deux salles de classes. Documents à nous transmettre: justificatifs des factures et et liste des personnes concernées fréquentant l'établissement.
		7 570,00 €	- €	8 300,00 €	1 200,00 €	
LE FIL D'ARIANE	611	700,00		700,00 €		
SAINT VINCENT DE PAUL	611	150,00		150,00 €		
		850,00 €	- €	850,00 €	- €	
ADMIR AIDES FAMILIALES (Aide à Domicile en Milieu Rural)	631	15 000,00 €		15 300,00 €		
		15 000,00 €	- €	15 300,00 €	- €	
IDES (Initiatives pour les Demandeurs d'Emploi par la Solidarité)	9008	8 753,85 €		10 742,00 €	150,00 €	Fonctionnement : 0,52€/hab, soit 0,52€ x 20 658 hab = 10 742,16€ - Subv except. Organisation journée festive pour le 20 ème anniversaire
		8 753,85 €	- €	10 742,00 €	150,00 €	
Total général		402 186,85 €	36 894,00 €	401 570,00 €	44 673,00 €	
CREDITS OUVERTS AU BP 2010				410 624,00 €	16 500,00 €	
SOLDE par article				9 054,00 €	-28 173,00 €	
SOLDE GLOBAL				-19 119,00 €		



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
M Laporte Phillipe ayant donné pouvoir à Mme Ziegler Nicole

Secrétaire de séance :

Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Objet :

FINANCES :

**Course transat Ag2r - La Mondiale Concarneau - Saint -Barthelemy
Engagement d'un bateau - convention de partenariat**

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

A l'occasion de la 10^{ème} édition de la course transatlantique en double monotype à la voile dont le départ se fera le 18 avril prochain pour la troisième fois à Concarneau, les collectivités de Concarneau et Saint Barthélemy ont souhaité s'associer comme en 2008 pour participer à la course en engageant un bateau.

Pour réaliser cet engagement, il a été convenu que la ville de Concarneau soit chargée de porter la gestion administrative et financière de cette opération dont le budget s'élève à 100 000 €.

La Chambre Economique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy s'engage à verser à la ville un montant de 50 000 € représentant la participation de la collectivité de Saint Barthélemy.

Une convention de partenariat, jointe au présent rapport, a été préparée pour régler les différents aspects de cette opération. Cette convention prendra fin le 30 juin 2010 par la transmission des comptes définitifs et la réalisation d'un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 30 voix POUR
2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD)
M LAPORTE ne prenant pas part au vote

- Approuve les termes de la convention,
- Et
- Autorise le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

2	Finances : Course transat Ag2r - La Mondiale Concarneau - Saint - Barthelemy Engagement d'un bateau - convention de partenariat
---	--

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Calvarin. Est-ce qu'il y a des observations ?

Mme Dieterlé :
Je ne vais pas parler du fond, M le Maire. Je vais parler de la forme parce que je suis quand même assez étonnée et choquée par la chose dont je vais vous parler.
Je trouve que le vote que vous nous demandez ce soir est totalement dénaturé par le fait que toute la communication sur cet événement, films, affiches, réceptions etc.... est déjà en place, exposée, pliée, entérinée, sans l'accord du conseil municipal. Je trouve que c'est un déni de notre rôle. Sincèrement, je trouve que vous ne devriez pas du tout agir comme cela quelles que soient les convictions que vous avez par ailleurs.
Les concarnois sont, contrairement à ce que vous pensez, loin d'être tous d'accord avec cette opération si coûteuse pour la collectivité, appréciant le rôle de figurant que vous faites jouer à leurs élus. Je ne comprends pas que vous puissiez communiquer dans la presse de cette façon alors que cet engagement de bateau n'a pas encore été voté. Je me demande même si c'est légal.

M Calvarin :
Lorsque nous avons signé la convention avec Pen Duick, cet engagement de bateau était déjà prévu. La convention est passée au conseil du mois d'octobre ou de novembre. Vous retrouverez l'engagement du bateau dans la convention avec Pen Duick. C'est la concrétisation, avec les gens de Saint Barthélémy, du montage de l'engagement du bateau.

M le Maire :
Je rappelle également que la 3^{ème} édition de cette Transat Concarneau Saint Barthélémy rentre dans un engagement qui avait été pris par nos prédécesseurs et qui portait sur 3 éditions.
Dans la dernière convention que nous avons prise, le bateau était inscrit dedans. La délibération d'aujourd'hui concerne plus particulièrement la gestion de ce bateau. Il est évident que les gens qui sont à Saint Barthélémy, dans la mesure où c'est à Concarneau ou Port la Forêt que tout se passe, c'est beaucoup plus facile pour nous d'avoir la gestion en tant qu'appariteur de ce dossier.
Vous avez pu lire en annexe cette convention. C'est ce que nous proposons ce soir.

M Colimard :
Ça nous permet de repréciser à nouveau notre vision sur cette manière de gérer l'événement.
Mme Depoid, j'ai fait un petit déplacement dans la salle parce que j'avais un petit trou de mémoire sur votre nom, excusez-moi.
Nous aussi nous sommes soucieux de nos finances, et de voir engager ces moyens supplémentaires à cette occasion, déjà que Concarneau a le mal de mer, je crains là que ça ne devienne à tempêter.
Parce que, quand elle va découvrir ça... je l'entends déjà la vox populi... en tous les cas celle à qui, nous, " A Bâbord", nous portons attention...
100 000 euros, 657 000 francs... dont la moitié supportée par la ville de Concarneau, donc 50 000 euros, ce n'est pas financé par Nexity (par exemple, dit au hasard) pour marquer leur attention à l'égard de la population de Concarneau. 50 000 euros, soit l'équivalent de plus d'1/8^{ème} des subventions de fonctionnement de la totalité des associations qui œuvrent tout au long de l'année pour s'efforcer d'améliorer le vivre ensemble à Concarneau... ainsi que l'accès au plus solidaire, au mieux culturel pour tous... et à l'accès aux loisirs, et à la fête hors show-biz...
Subventions dont on vient de débattre.
Mais là, tout d'un coup ça n'aurait plus rien à voir, on change de registre, on plane, on surfe sur la crise envolée (ou envolée, je ne sais pas). C'est cap sur le « bling-bling » - pas celui des haubans, ils ont leur place. C'est celui du jack-pot de l'opération... Mais il paraît que ça fait pas très cher pour financer le mythe des retombées économiques et sociales de la COM... la com, comme carburant des moteurs de la prospérité. Sacrée trouvaille : ça fait vendeur, bon chic bon genre, 1^{er} de la classe. Et tant pis pour ceux que l'école n'a pas gâté, et que le système

relègue à la marge. Décidément, il y a ceux qui trinquent à la santé des affaires... et ceux qui trinquent en payant la note. Comme quoi, que ne fait-on avec les mots ? On fait deux mondes qui fonctionnent décidément différemment : le point suivant à notre ordre du jour l'illustre à propos. Cela ne vas pas vous échapper, vous verrez.

Et puis, tout de même, petit rappel : 500 000 euros d'argent public ! C'est le ticket d'entrée de la course. Tout cela quand dans l'actualité, il est fortement fait état d'un dogmatique besoin de "ralentir la dépense publique". Ça n'a décidément pas le même sens selon les destinataires : Intérêts particuliers ou intérêt général.

Nous ! Cet argent public, comme ça, ça nous donne le mal de mer !

Il y a d'autres financements possibles ! Sans se vendre ! Alors, pour vous qui devriez être si bien en course du coté de là où se génère l'argent, pourquoi ne pas avoir plus exploré, comme semble l'avoir fait la collectivité de St Barth, le monde économique ? Nous voilà rendu à faire l'apologie de St Barth. On marche sur la tête.

Vous voyez, nous n'avons pas d'à priori sur cet événement. C'est seulement son mode de financement qui nous fait problème.

M le Maire :

La délibération dont il est question ce soir concerne la gestion de ce bateau. Nous n'allons pas remettre en question les principes. Vous avez une philosophie globale que vous défendez. Nous pouvons la respecter. Je la respecte. Mais nous n'allons pas revenir sur le principe de fond de l'Ag2r Concarneau-Saint Barthélémy. Nous en avons déjà parlé dans le débat d'orientation budgétaire et dans le budget primitif. Vous pouvez très bien ne pas être d'accord. Ce que nous souhaitons, c'est donner une image valorisante, attractive et dynamique de la ville par rapport à une activité nautique. Nous avons un fort impact maritime et cette course Concarneau Saint Barthélémy permet d'identifier et de valoriser notre image dynamique de Concarneau.

Je peux respecter la philosophie que vous défendez, mais il faut être un peu plus éclectique et être un peu plus diversifié dans ses choix. C'est le choix que nous avons souhaité et c'était aussi le choix de nos prédécesseurs.

Nous parlions du privé. Actuellement, nous sommes en train de signer un partenariat avec la Lyonnaise des eaux pour ce bateau. Cela viendrait impacter la somme d'environ 7 000 euros dans le cadre d'une convention de partenariat. C'est un moins pour notre budget bateau.

M Le Coz :

J'ai attendu au maximum, mais ça fait maintenant 1 mois que le drame à Haïti s'est déroulé et Haïti n'a pas été cité. Or, c'est une course qui nous rapproche d'Haïti. Je vais simplement très calmement et très gentiment proposer à nouveau que ce bateau dont le financement a été plus ou moins acté, c'est quelque chose qui est déjà en route, je vais donc renouveler ma proposition en demandant que ce bateau puisse être appelé, le Concarneau - Haïti - Saint Barthélémy.

Je fais cette proposition ce soir, nous avons une réunion fin mars sur le thème, ce sera bien parce que ça remettra à nouveau Haïti au devant de la scène. Mais ce sera peut-être un peu tard pour prendre des décisions. Je renouvelle donc ma proposition. Sur le principe du financement de ce bateau, on va faire partir un bateau Concarneau - Saint Barthélémy, ou Concarneau - Haïti - Saint Barthélémy....

M le Maire :

Ce n'est pas nous, c'est Pen Duick.

M Le Coz :

....Dans une course qui s'appelle déjà....

M le Maire :

C'est une course transatlantique...

M Le Coz :

C'est une course qui s'appelle déjà Concarneau - Saint Barthélémy. La publicité est redondante. Nous n'allons pas gagner en notoriété à dépenser dans cette course 50 000 euros, à avoir un bateau Concarneau-Saint Barthélémy dans une course qui s'appelle déjà Concarneau-Saint Barthélémy. C'est une bonne chose que Concarneau soit représenté sur d'autres courses et ça aurait peut-être été une meilleure stratégie de communication que de mettre cet argent sur un bateau dans une autre course. Par exemple, la route du rhum avec un bateau qui s'appelle Concarneau et « une autre ville » cela aurait été intéressant.

M Calvarin :

Ce qui m'embête dans ces débats, c'est que l'événement Ag2r - La Mondiale, est, ni plus ni moins, qu'une opération sportive avec une opération de communication comme d'autres villes décident de le faire au travers du foot, du

basket et de tant d'autres sports. C'est d'un coût très comparable, voire très inférieur à beaucoup de sports. Si l'on regarde le ticket d'entrée dont vous parlez ce n'est pas 500 000 euros, on est à 350 000 euros pour la ville.

M Colimard :

En dépenses publiques globales, il y a la Région et le Conseil Général qui y abondent aussi.

M Calvarin :

Pour le financement de la ville, au niveau de ce sport-là, je vais le traiter en tant que tel, c'est certainement un des sports où les valeurs sportives sont encore préservées. C'est un sport où les skippers gagnent grosso modo le salaire des sportifs qui sont en CFA 2 au niveau du foot. Ça vous donne un peu un ordre d'idées. Il n'y a pas de salaire mirobolant comme dans d'autres sports.

Le fait d'avoir sur un port une manifestation de cette taille avec cette réputation et un plateau comme celui-ci pour le prix que nous allons engager, je crois que l'investissement en vaut la chandelle. Nous avons un plateau international qui se déplace ici. Imaginez un autre sport où vous avez une affiche comme celle-ci, avec des gens connus internationalement au niveau du sport qui viendraient sur une ville comme Concarneau et qui pendant une semaine l'animerait et pendant un mois ferait parler d'elle. Trouvez-moi un autre sport à ce prix-là qui pourrait le faire.

Mme Depoid :

Je veux bien répondre pour la problématique Haïti, il n'y a malheureusement plus aucune urgence à prendre des décisions sur ce que nous allons faire. Nous aurons une réunion collective. Pour avoir eu un humanitaire qui est à Haïti, malheureusement très proche de la famille et qui est sur le terrain. Malheureusement ce n'est pas demain qu'il va falloir arrêter de les aider. Il y en aura pour très longtemps. Il n'y a vraiment aucune urgence à se dépêcher dans l'immédiat de prendre une décision. Il est programmé que nous réunissions afin de prendre une décision. Laissons faire les choses tranquillement parce que dans très peu de temps la presse ne parlera plus de ça, mais les Haïtiens auront encore besoin de nous.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. Je n'ai pas non plus attendu que certains se mobilisent en ce qui concerne les plans de casse des bateaux puisque très rapidement j'ai écrit au Ministre de la mer. J'attends sa réponse pour récupérer des bateaux qui sont sur le plan de casse.

Mme Dieterlé :

Je peux conclure M le Maire ? Je voulais vous dire que nous ne sommes absolument pas contre la voile, contre la traversée de l'atlantique, contre les bateaux, ce serait stupide. Comme M Calvarin, je suis scandalisée par l'argent que touchent certains sportifs. Ce n'est pas cela que nous mettons en cause, nous avons du mal à nous faire comprendre. Mais lorsqu'il y a un match Concarneau - Nantes, par exemple, ça ne s'appelle pas le match Centre Leclerc ou écobat, ça s'appelle le match Concarneau - Nantes. Ce qui nous choque c'est que nous donnons beaucoup d'argent public pour faire de la pub, que vous le vouliez ou non, pour faire de la pub à de gros privés financiers, qui s'appellent Ag2r - La Mondiale, recouvrant la ville avec leurs drapeaux et c'est l'argent des concarnois qui va là-dedans. Si les financements privés sont si compétents, ils n'ont qu'à prendre en charge la totalité de la manifestation. Ça ne dérange pas que les bateaux partent du quai de Concarneau, au contraire, ce qui nous dérange c'est que ce soit notre argent, l'argent des concarnois, qui aille là-dedans, alors que vous nous le répétez à longueur de conseil municipal, il y a déjà tant de choses à faire, tant de difficultés, tant d'économies et nous avons le sentiment que c'est de l'argent fichu en l'air parce qu'il se substitue à des privés qui pourraient très bien faire ce qu'ils font.

Quand les grands bateaux, Groupama et Compagnie... traversent l'atlantique et tout ça, ça ne me dérange pas, tant mieux s'ils veulent un bateau. Qu'ils aient un bateau, ce n'est pas le problème. C'est la publicité que nous faisons et l'argent que nous donnons, ce n'est pas logique. C'est l'argent public qui est distribué.

M le Maire :

Nous avons envoyé 124 courriers à des entreprises pour un partenariat de sponsoring concernant ce bateau. Nous n'avons aucune réponse.

Lorsque je vois le salaire des skippers, vous regarderez, c'est 2 500 euros. Ce n'est pas terrible.

Mme Dieterlé :

Nous sommes d'accord.

M le Maire :

Nous sommes dans une épreuve sportive qui comparée à certaines autres... Nous pouvons philosopher sur le sujet pendant des heures, nous ne serons jamais d'accord. Mais ce que je vous propose c'est de voter.

M Calvin :

Je ne vais pas répondre de nouveau à M Le Coz sur sa position sur Haïti, mais je vais quand même lui dire qu'un engagement de bateau sur la route du rhum, c'est un budget d'un million d'euros. Je veux bien que l'on trouve difficile de financer 350 000 euros pour l'Ag2r - La Mondiale. Mais pour avoir un bateau qui s'appellerait Concarneau - Saint Barth - Haïti, que l'on mettrait sur la ligne de départ de la « Route du Rhum », il faudrait rajouter 650 000 euros.

M le Maire :

C'est énorme !

Mme Le Meur Gaël :

C'est vrai que la ville s'est engagée sur le mandat précédent pour 3 éditions. Je voulais répondre à M Le Coz. L'engagement du bateau à partir de 2008 n'était pas fait à l'époque d'un point de vue publicitaire. C'était fait pour développer encore plus les relations entre Concarneau et Saint Barthélémy pour que les 2 collectivités soutiennent 2 skippers, un de Concarneau et un de Saint Barthélémy pour leur mettre le pied à l'étrier et leur permettre de naviguer dans une course officielle. Ce n'était pas juste une volonté de publicité et de communication mais bien avec des valeurs derrière. L'engagement qui a été poursuivi pour 2010 de reconduire un bateau, satisfait les 2 collectivités. En tous les cas nous, nous sommes pour.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler :

Je veux juste expliquer que j'ai une procuration de Philippe Laporte qui n'est pas là, il ne participera pas au vote parce que je ne sais pas ce qu'il aurait voté.

M le Maire :

Merci.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Ville de Concarneau,
Place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU cedex
Représentée par le Maire, Monsieur Alain FIDELIN

Et :

La Chambre Economique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy
Etablissement public territorial dont le siège est sis Rue du Roi Oscar II - 97 133 SAINT-BARTHELEMY
N° SIRET 130 004 708 00017
Représentée par son Président, Monsieur Régis PAIN

En présence de :

La Collectivité Territoriale d'Outre Mer de Saint-Barthélemy
Hôtel de la collectivité – La Pointe – Gustavia – 97 133 SAINT-BARTHELEMY
Représenté par Monsieur Michel MAGRAS, Sénateur et Conseiller territorial

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Les collectivités de Concarneau et de Saint-Barthélemy, cette dernière représentée par la Chambre Economique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy, ont décidé de s'associer pour engager un bateau dans la course Transat 2010 AG2R – LA MONDIALE, CONCARNEAU – ST BARTH.

Article 2

En accord avec les signataires de la présente convention, la ville de Concarneau est chargée de porter la gestion administrative et financière de cette opération.

A ce titre, elle effectuera l'ensemble des dépenses nécessaires, validées sur la base d'un budget prévisionnel joint en annexe, et sous réserve de l'accord préalable de la Ville de Concarneau et la Chambre Economique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy.

Elle transmettra chaque fin de mois un état récapitulatif des dépenses réalisées à la Chambre Economique Multiprofessionnelle et à la Collectivité Territoriale d'Outre Mer de Saint-Barthélemy.

A l'issue de la Transat, et avant le 30 juin 2010, elle transmettra aux partenaires un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour cette opération, certifié par le Comptable Public.

Article 3

La Chambre Economique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy s'engage à verser à la ville de Concarneau, sa participation financière au projet, soit 50 000,00 € T.T.C.

Cette participation sera versée en une fois, à la signature de la présente convention.

La ville de Concarneau, pour sa part, a prévu dans son budget primitif 2010 une somme équivalente de 50 000,00 € T.T.C.

Le budget total consacré à cette action est donc de Cent mille Euros TTC - 100 000,00 € T.T.C.

Article 4

La présente convention est conclue pour la réalisation de la Transat AG2R LA MONDIALE. Elle prendra fin de plein droit le 30 juin 2010 par la transmission des comptes définitifs et notamment :

- ✓ les bilans et comptes de résultats pour ledit projet ;
- ✓ un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées.

En tant que responsable financier ayant en charge la coordination administrative, technique et financière du projet, la Ville de Concarneau s'acquitte de toutes les obligations découlant de la présente convention :

- ✓ appliquer des dispositions garantissant la bonne gestion financière du projet ;
- ✓ à tenir une comptabilité séparée pour la réalisation du projet par laquelle ils assurent au minimum une traçabilité des opérations financières, selon les règles qui leur sont applicables.

Les partenaires acceptent la coordination technique, administrative et financière de la Ville de Concarneau afin de permettre à ce dernier de remplir ses obligations.

Article 5

Toute modification sur les termes de la convention fera l'objet d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

Les parties pourront mettre fin à la présente convention à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à une procédure judiciaire.

Fait à Concarneau le

Fait à Saint-Barthélemy, le

Pour la ville de Concarneau

Son Maire, Monsieur Alain FIDELIN

Pour la Chambre Economique

Multiprofessionnelle, Son Président,
Monsieur Régis PAIN

Pour la Collectivité Territoriale d'Outre Mer
de Saint-Barthélemy

Son Sénateur et Conseiller territorial
Monsieur Michel MAGRAS

BUDGET PREVISIONNEL - BATEAU CONCARNEAU/SAINT BARTHELEMY 2010

	quantité	prix TTC	dates
FORMATION, COTISATION, ASSURANCE SKIPPER			
cotisation classe (300€/pers./an)	2	600 €	janvier
cotisation centre d'entraînement (460€/pers./trimestre)	2	1 600 €	janvier
assurance skipper (520€/pers./an)	2	1 040 €	janvier
carte publicitaire FFV	1	110 €	janvier
licence FFV (50€/pers.)	2	100 €	janvier
droit d'inscription course	1	3 000 €	février
TOTAL F.C.A.		6 450 €	

location bateau	25 116 €	janvier à juin
assurance bateau	1 810 €	janvier
décoration voilier (bateau + voile)	3 588 €	janvier
abonnement télécommunication	1 800 €	janvier
achat fichiers météo	610 €	avril
remplacement bouts	2 000 €	février
remplacement gréements (étai)	720 €	mars
retour bateau par cargo (9 750€) + assurance retour (490€)	10 240 €	mai
total B.	45 884 €	

JEU DE VOILE			
grand voile	4 682 €	février	
généois	3 526 €	février	
fac	3 334 €	février	
spl symétrique max	3 119 €	février	
spl lourd	2 530 €	février	
TOTAL J.V.	17 191 €		

LOGISTIQUE COURSE			
mise à l'eau et à terre bateau (240€/aller-retour)	3	720 €	janvier à avril
provision bateau (maintenance)	1	600 €	janvier à avril
stage ISAF (sécurité obligatoire)	40	400 €	mars
nourriture skipper en mer (30€/jour)	20	1 200 €	avril - mai
nourriture skipper à terre (35€/jour)	20	700 €	mai
banque image (prises de vue extérieures et embarquées)	2	1 320 €	février - mars
vêtement de ville (t-shirt, ...avec logo)	2	GUY COTTEN	février
TOTAL L.C.	2	GUY COTTEN	février
		4 940 €	

SALAIRES SKIPPER			
skipper Miguel DANET (2 500€ net/mois) + charges (500€/mois)	4	12 000 €	janvier à mai
skipper Damien CLOAREC (2 500€ net/mois) + charges (500€/mois)	4	12 000 €	janvier à mai
TOTAL SALAIRE SKIPPER		24 000 €	

BUDGET TOTAL TTC	98 465 €
marge	1 535 €



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :

3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage
du :

15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Secrétaire de séance :

Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier
en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme
Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard
Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme
Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz
Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme
Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
M Laporte Phillippe ayant donné pouvoir à Mme Ziegler Nicole

Objet :

FINANCES :

Exercice 2010 - Décision budgétaire modificative

M André Fidelin, Maire expose :

Budget principal (TTC):

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de
50 000,00 euros et en section d'investissement à un montant de 7 000 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Modification des crédits Course Concarneau-St Barth:</u>		
rémunération du skipper Damien Cloirec	41505/6218/Paye	12 000,00 €
rémunération du skipper Miguel Danet	41505/64131/Paye	12 000,00 €
alimentation	41505/60623/JC	1 900,00 €
autres fournitures	41505/60628/JC	2 720,00 €
jeu de voiles	41505/6068/JC	17 791,00 €
location du bateau	41505/61351/JC	25 116,00 €
assurances	41505/616/JC	2 850,00 €
formation	41505/6184/JC	400,00 €
frais divers	41505/6188/JC	5 860,00 €

décoration voilier	41505/6238/JC	3 588,00 €
retour bateau par Cargo	41505/6241/JC	10 240,00 €
frais de télécommunications	41505/6262/JC	1 800,00 €
Cotisations diverses	41505/6281/JC	2 200,00 €
subvention exceptionnelle pour engagement bateau	41505/6745/ELD	- 53 500,00 €

Subventions de fonctionnement aux associations :

(ajustement des crédits inscrits au BP 2010)

02000/65748/DR	-	1 360,00 €
0241/65748/CB	-	175,00 €
0253/65748/SG	-	11,00 €
040/65748/DR	-	272,00 €
20/65748/SM	-	34,00 €
220/65748/DR	-	15,00 €
221//65748/DR	-	423,00 €
222/65748/SM	-	15,00 €
224/65748/SM	-	31,00 €
3220/65748/ELD	-	700,00 €
33061/65748/ELD	-	7 464,00 €
4000/65748/JC	-	4 503,00 €
4150/65748/ELD	-	121,00 €
42100/65748/CC	-	204,00 €
42207/65748/CC	-	100,00 €
5200/65748/MS		1 079,00 €
611/65748/MS	-	17,00 €
8331/65748/DR	-	366,00 €
9000/65748/SG	-	199,00 €
9008/65748/MS		1 813,00 €
940/65748/SG	-	136,00 €
1100/65748/LJ		200,00 €
123/65748/DR		4 000,00 €

Subventions exceptionnelles aux associations :

(ajustement des crédits inscrits au BP 2010)

113/6745/DR		1 000,00 €
0241/6745/CB		2 500,00 €
220/6745/SM		400,00 €
222/6745/SM	-	1 500,00 €
224/6745/SM		400,00 €
33061/6745/ELD		17 150,00 €
4000/6745/JC		8 123,00 €
4150/6745/DR		750,00 €
42207/6745/CC		1 000,00 €
5200/6745/MS		1 200,00 €
8331/6745/DR		2 000,00 €
9008/6745/MS		150,00 €
9009/6745/DR	-	5 000,00 €

Crédits dépenses imprévues

Virement à la section d'investissement

01/024/DR	-	19 119,00 €
01/023/DR		5 035,00 €

TOTAL DEPENSES	50 000,00 €
----------------------	-------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
subvention St Barth pour engagement d'un bateau	41505/7478//ELD	50 000,00 €
TOTAL RECETTES		50 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Course Concarneau-St Barth caution location bateau	41505/275/ELD	7 000,00 €
TOTAL DEPENSES		7 000,00 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Course Concarneau-St Barth caution location bateau	41505/275/ELD	7 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	01/021/DR	5 035,00 €
Emprunt	01/16411/DR	- 5 035,00 €
TOTAL RECETTES		7 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR
 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR
 M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE)
 Mme DIETERLE, M COLIMARD

- Adopte cette décision modificative.

Pour extrait certifié conforme au registre
 A Concarneau, le

Le Maire,
 André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

3	Finances : Décision budgétaire modificative
---	---

M le Maire :

Comme vous le savez, nous avons voté en décembre 2009 le budget prévisionnel 2010. Compte tenu des éléments que nous venons de préciser antérieurement, c'est à dire des décisions concernant les crédits de course Concarneau Saint-Barthélémy, ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations, et les subventions exceptionnelles, nous sommes dans l'obligation d'apporter un jeu d'écritures sur le plan comptable pour réajuster. Cette DBM concerne cet objet.

(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
M Laporte Phillippe ayant donné pouvoir à Mme Ziegler Nicole

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Objet :
ECOLE DE MUSIQUE :
Tarif de location d'instruments

M François Nydell, Conseiller municipal délégué expose :

La ville de Concarneau vient d'acquérir deux cornemuses. Ces deux instruments vont être mis en location en 2010 aux élèves de l'école de musique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 29 voix POUR
4 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G. M CARDUNER)
(Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- De louer ces instruments au tarif appliqué pour le violoncelle, à savoir 122 euros par an.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

4	École de musique : Tarif de location d'instruments
---	--

M Nydell :

(lecture du rapport)

M Le Coz :

Par curiosité, j'aurais voulu connaître le prix d'une cornemuse.

M Nydell :

Il y a eu un budget qui a été voté. C'est une très bonne question, je te remercie de me l'avoir posée. À la louche, je dirais que l'on avait réservé 2 500 euros pour 2 cornemuse. Il me semble que c'est ce montant-là.

M Debuysse :

Si on prend une cornemuse de très bas niveau, mes souvenirs sont en francs, je m'excuse, cela faisait 3 000 francs. Et la « maccalom » dernier modèle, c'est environ 60 000 francs.

Mme Dieterlé :

Pourquoi la location d'instruments n'est-elle pas gratuite avec une caution ? Voilà une chose qui serait populaire et intéressante !

M Nydell :

Il est déjà intéressant de développer la démarche artistique et l'enseignement artistique en particulier dans le domaine de la musique sur nos traditions bretonnes. Nous n'allons pas polémiquer là-dessus, je propose que l'on passe au vote.

Mme Dieterlé :

Au bagad c'est gratuit.

M Nydell :

Allez au bagad.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation</u> :	L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
3 février 2010	
<u>Délibération rendue exécutoire</u> :	
Publication par voie d'affichage du :	<u>Etaient présents</u> :
15 février 2010 au 16 avril 2010	M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs</u> :
<u>Nombre de conseillers</u> :	Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
En exercice : 33	Mme Le Port Loëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Présents : 25	Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Votants : 33	Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
<u>Secrétaire de séance</u> :	M Lahuc Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
Mme Béatrice Donniou	M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1 ^{er} rapport.	M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
	M Laporte Phillipe ayant donné pouvoir à Mme Ziegler Nicole

Objet :
ARCHIVES-PATRIMOINE :
Dénominations de voies

M François Nydell, Conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la commission culture, qui s'est tenue le 27 janvier 2010, des propositions ont été faites pour dénommer 5 giratoires et 2 voies.

Les noms retenus sont :

Pour les giratoires :

- Rond point Max Jacob (angle rue Max Jacob et rue Henri Cevaër)
- Rond point des Sables blancs (angle rue Henri Cevaër et rue des Sables blancs)
- Rond point Robert Jan (angle rue Max Jacob et av. Robert Jan)
- Rond point de Coat bras (angle rue Robert Jan et rue de Coat Bras)
- Rond point de Kerneac'h (angle rue de Kerneac'h et rue de Quimper)

Pour les voies :

- Rue Louis René Villermé - médecin - 1782-1863 (éco parc de Keriolet)
- Rue Joseph Bigot - architecte -1807-1894 (éco parc du Rhun)

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 27 janvier 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Adopte ces dénominations de voies.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

M Nydell :

Je vais proposer concernant cette délibération que nous retirions l'impasse de Keroter puisqu'en municipalité des observations avaient été faites. En effet, en ayant déjà le chemin et la rue de Keroter, nous avons pensé au départ qu'il y avait une cohérence puisque c'était dans le même endroit, mais c'est en fait par rapport à des notions de sécurité. Nous avons également deux emplacements Jean Jaurès, homme célèbre, s'il en est sur Concarneau, mais cela pose des problèmes de sécurité. Il se pourrait qu'un jour il y ait des problèmes à ce niveau-là. Mais nous ne parlons pas de Jean Jaurès aujourd'hui. Nous en discuterons en commission culture. Je propose donc que nous retirions l'impasse de Keroter de la délibération afin de procéder à des modifications qui concernent la sécurité.

(lecture du rapport)

M Nydell indique pendant la lecture du rapport :

Je voudrais faire une observation, pouvons nous mettre un « z » à la place du « s » de Coat Bras qui me semblerait de bon aloi.

Mme Dieterlé.

Je voulais juste poser une question à M Nydell qui est paraît-il un expert en langue bretonne comme il l'a fait remarquer tout à l'heure.

M Nydell :

Non.

Mme Dieterlé :

Il avait l'air d'être expert. J'avais demandé quel était le nom breton pour dire rond-point ? Il y a des villes où par exemple les croisements s'appellent Kroas hent, je ne suis pas bretonne mais je sais que c'est comme cela. Il y a un nom générique en breton, j'avais posé la question en commission culture, je voulais savoir si M Nydell s'est renseigné sur le nom générique du rond point en breton.

M Nydell :

En général en Bretagne, les ronds-points on les appelle les « tourne cons » !!!

M Morvan :

Je ne sais pas si M Nydell connaît le breton mais en tout cas il ne sait pas compter parce qu'il n'y a pas 6 ronds-points mais 5.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-13

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Phillippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuysier Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuez Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :
COMMERCE-TOURISME :
Office de Tourisme : demande de classement

Mme Michèle Depoid, Maire adjointe expose :

L'office de tourisme de Concarneau est classé 3 étoiles depuis le 21 avril 1999, classement renouvelé en 2005 par la Préfecture du Finistère.

Le classement étant prononcé pour une durée de cinq années, l'office de tourisme sollicite le Conseil Municipal pour en demander le renouvellement auprès de Monsieur le Préfet du Finistère.

En effet, conformément au décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998, les demandes de classement sont formulées par l'assemblée délibérante de la commune pour laquelle l'office de tourisme remplit les missions d'accueil, d'information et de promotion.

Les critères de classement définis par l'arrêté ministériel du 12 janvier 1999, et toujours applicables à ce jour, concernent l'organisation générale des offices (moyens, localisation, signalisation, locaux, équipements publics à proximité, personnel, matériel, période et horaires d'ouverture, procédure de normalisation) ainsi que les services aux touristes (documentation, publications, animations, courrier..) et aux professionnels (promotion, diffusion de documents...).

L'office de tourisme de Concarneau remplissant les critères de classement 3 étoiles,

6

Commerce-tourisme : Office de tourisme - demande de classement

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous allons procéder aux votes.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Abstentions.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-14

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Loëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Objet :
FONCIER - ACQUISITION
Zone de kersalé

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

La commune de Concarneau souhaite acquérir une portion de terrain appartenant aujourd'hui à l'entreprise Blys, implantée sur la zone de Kersalé.

En effet, pour des raisons d'aménagement et de sécurisation des abords de la voie principale de la zone, rue Jacques Noël Sané, les travaux envisagés nécessitent l'achat d'une portion minime de terrain, (entre 25 et 30 m²), actuellement propriété privée.

Après rencontre avec les propriétaires, l'accord suivant est intervenu :

- la ville achète à l'entreprise BLYS, le triangle de terrain nécessaire aux travaux de réfection, au prix de 10 euros nets le mètre carré, et s'engage à démonter et remonter la clôture existante (grillage).

Les divers frais annexes liés aux dépenses de géomètre, d'acte et de publicité foncière seront pris en charge par la commune.

Le service des domaines a été consulté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Décide de procéder à l'acquisition, de cette parcelle cadastrée section DB numéro 23p d'une superficie d'environ 25-30 m², aux conditions énoncées ci-dessus,

Et

- Autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

7	Foncier - Acquisition : Zone de Kersalé
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.
Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous allons procéder au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

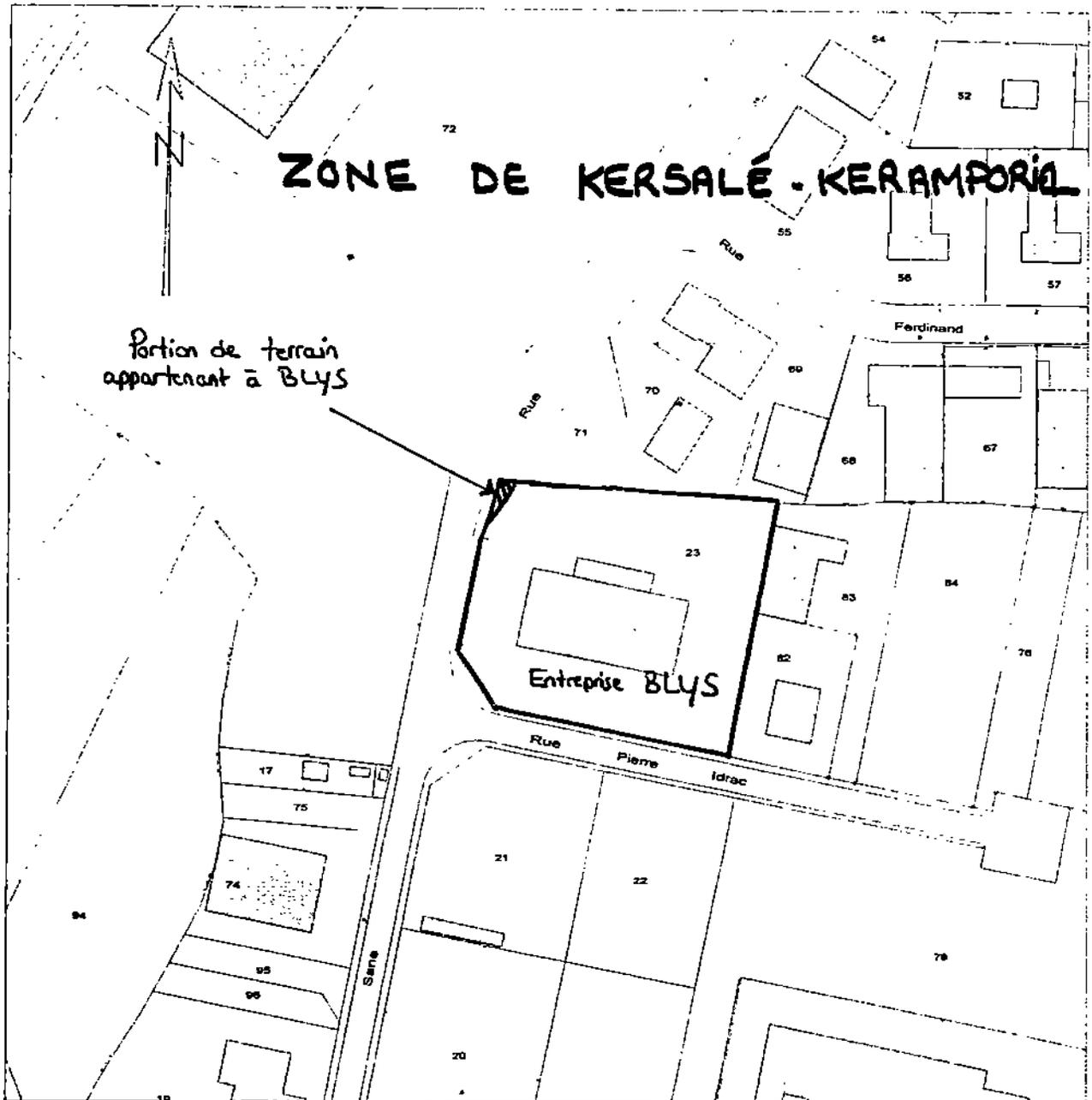
SERVICE DU PLAN

Section: ..

29039-Concarneau

Echelle: 1/1645

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 26/01/2010
Signature



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :
FONCIER - ECHANGE DE TERRAINS :
Commune de Concarneau / Famille Le Meur - Quartier du Vuzut et Kerhun

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Dans le cadre des travaux prévus à Kerhun, et plus précisément, du projet de construction de vestiaires au stade de Kerhun, derrière les vestiaires actuels, il est nécessaire d'empiéter sur le terrain limitrophe appartenant aux Consorts LE MEUR. Après divers échanges et contacts sur place, notamment avec leur conseiller juridique, Monsieur de Puineuf, il a été convenu d'un échange de terres avec la Famille LE MEUR, la ville possédant également du terrain à proximité de Kerhun, au Vuzut, près de l'exploitation familiale.

Les parcelles concernées sont précisément les suivantes :

A Kerhun : parcelle LE MEUR, cadastrée DI numéro 17 (28 265 m²): environ 2 075 m² à découper.
Au Vuzut : parcelle ville, cadastrée DD numéro 27 (15 611 m²), 1 870 m² environ à découper.

La surface de terrain revenant à la commune devant être légèrement supérieure à celle qui reviendra à la Famille LE MEUR, il est proposé que la commune prenne à sa charge les frais de géomètre, les frais d'acte et de publicité foncière.

Le service des Domaines a été consulté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Approuve le principe de cet échange aux conditions énoncées ci-dessus,

Et

- Autorise le Maire à signer tous les documents à venir dans le cadre de cet échange.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

8	Foncier - échange de terrains : Commune de Concarneau / Famille Le Meur, quartier du Vuzut et Kerhun
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M Le Coz :
Dans la délibération précédente, on prend en charge les frais et on paye environ 10 euros le mètre carré. Et dans l'autre dossier où il y a également un intérêt pour la ville, la récupération de ce terrain va permettre d'aménager les vestiaires de Kerhun. On ne paye rien au propriétaire et pourtant dans l'échange, il y a environ 200 m² de différence. La ville récupère 200 m² de plus que la surface donnée aux conjoints Le Meur. Est-ce qu'on aurait pu leur payer aussi 10 euros du m² ?

M Debuyser :
Dans l'échange de terrains Le Meur à Kerhun, il y a une différence de surface, mais elle est compensée par la prise en charge par la ville des frais de géomètre, d'actes et de publicité foncière.

M Le Coz :
C'est ce que nous faisons d'habitude quand il y a un intérêt pour la ville. C'est normal que nous prenions en charge les frais, comme pour le terrain « Blys ». Pour le terrain Blys, non seulement on prend en charge les frais, mais on leur paye 10 euros du m². Je pense que nous aurions pu faire la même chose pour les conjoints Le Meur. Payer les frais, puisque l'échange peut être intéressant pour la ville et leur payer un dédommagement pour la différence de surface.

M Debuyser :
C'est la concertation qu'il y a eu avec le notaire, M Le Meur et la ville qui nous a amené à prendre cette décision. C'était la volonté de M Le Meur, et notre volonté était d'acquiescer ce terrain le plus rapidement possible. Mais effectivement nous aurions pu aussi en plus le faire.

M Laporte :
La parcelle que la ville acquiert est une parcelle qui était en zone agricole, mais la parcelle cédée aux conjoints Le Meur, elle est constructible ou pas constructible ?

M Debuyser :
Elle est en naturel de loisir.
Notre zone est en naturel de loisir et la parcelle de M Le Meur est en agricole, ce qui du point de vue prix est équivalent.

M le Maire :
Nous allons procéder au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

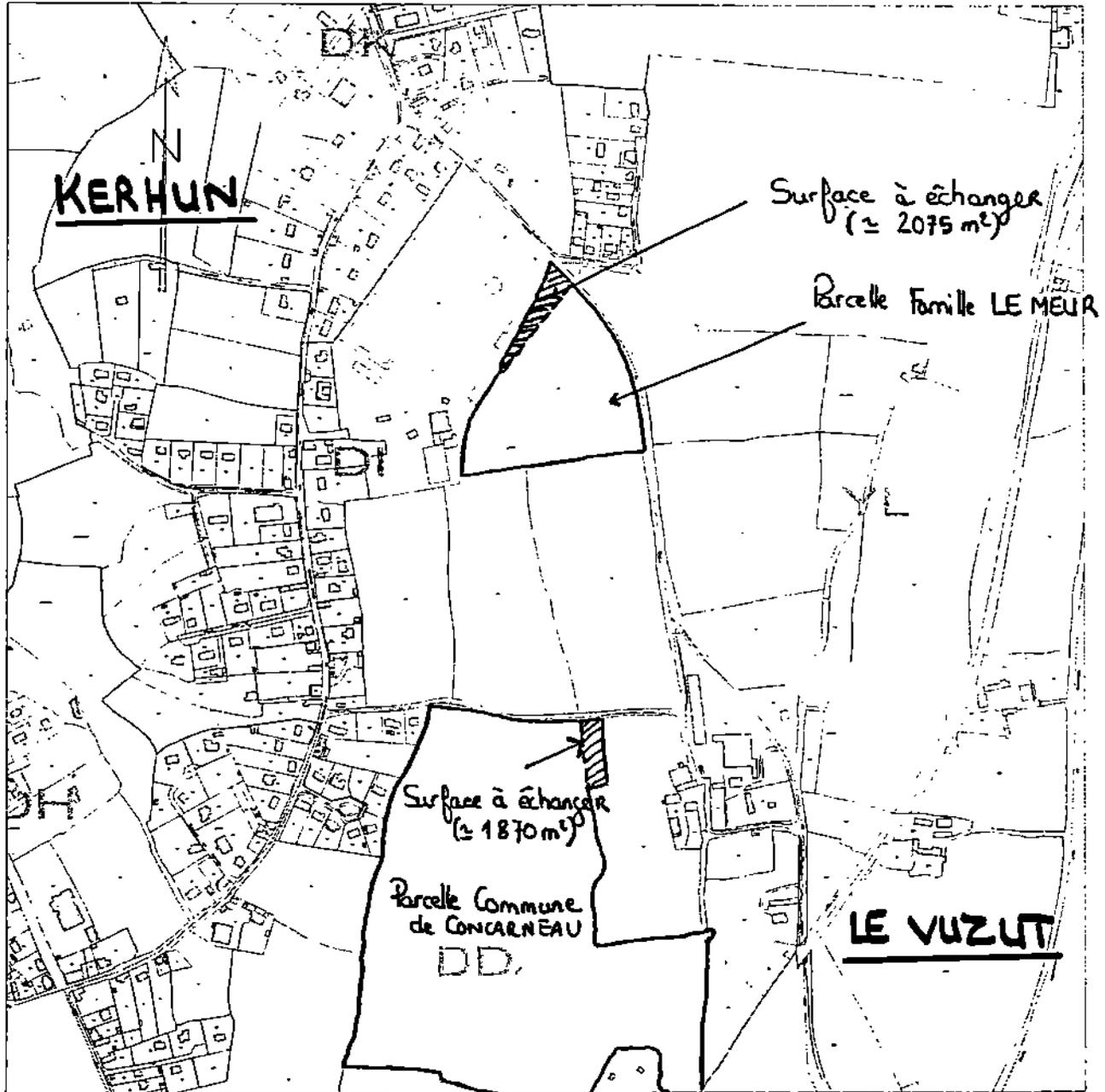
COMMUNE

SERVICE DU PLAN

29039-Concarneau

Echelle: 1/7018

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 26/01/2010
Signature



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-16

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Objet :
RESSOURCES HUMAINES
Tableau des effectifs - Création d'emploi

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs 2009 de la ville de Concarneau,

Vu les nécessités de création de poste afin d'assurer le bon fonctionnement du service des eaux,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Modifie le tableau des effectifs en approuvant la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

9

Ressources humaines : Tableau des effectifs, création d'emploi

M Debuyser :
(lecture du rapport)

Je précise qu'il s'agit bien du poste pour les recherches de fuites de canalisations.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-17

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Marvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuc Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Objet :

ACTION SOCIALE :
Conventions avec l'association « Objectif Emploi Solidarité »

Mme Nicole Le Thellec, Maire adjointe expose :

Dans sa séance du 6 décembre 2007, le conseil municipal a adopté une convention de partenariat avec l'association Objectif Emploi Solidarité.

L'association a pour objet de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi ou à une activité rémunérée aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion et toute personne en difficulté sociale et professionnelle, en proposant un cadre et un parcours d'adaptation au travail.

Le public concerné est très souvent bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, jeunes en difficulté, Allocation de Solidarité Spécifique...).

Il s'agit de former et d'accompagner le public visé dans la réalisation de travaux de plantations et de protection d'arbres, de débroussaillage de chemins de randonnées, de taille de haies bocagères, de nettoyage, remise en état du petit patrimoine bâti, de désherbage d'allées, de plates-bandes, de tonte de gazons, de l'entretien du mobilier urbain (lasures, nettoyage), de maçonnerie paysagère.

De façon générale, les missions sont réalisées en fonction du programme défini par la ville de Concarneau.

Pour mener à bien les objectifs de cette convention, la ville de Concarneau met à disposition de l'association Objectif Emploi Solidarité des locaux situés à Stang Coadigou par le biais d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable.

Ces deux conventions ont expiré le 31 décembre 2009.

Compte tenu du bon déroulement de ce partenariat,

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale en date du 20 octobre 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Décide de renouveler les 2 conventions ci-jointes pour l'année 2010.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

10	Action sociale : Conventions avec l'association « Objectif Emploi Solidarité »
----	--

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?
Nous allons procéder au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

VILLE DE CONCARNEAU



CONVENTION

Entre d'une part,

La Ville de Concarneau représentée par le Maire

Et d'autre part,

L'association Objectif Emploi Solidarité, représentée par la présidente Mme LECOMTE,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts et d'environnement dans le cadre d'un « chantier d'insertion » sur la commune. De façon générale les missions sont réalisées en fonction du programme défini par la ville de Concarneau.

Plus précisément, il s'agit de travaux de (liste non exhaustive) :

- plantations, protection d'arbres,
- débroussaillage de chemins de randonnées,
- taille de haies bocagères,
- nettoyage, remise en état du petit patrimoine bâti, désherbage d'allées, de plates-bandes,
- tonte de gazons,
- entretien du mobilier urbain (lasures, nettoyage),
- maçonnerie paysagère.

Ces travaux ne peuvent en aucun cas être effectués au profit de particuliers ou au sein de propriétés privées.

Article 2 - MOYENS

L'association « Objectif emploi solidarité » met à disposition une équipe de six agents minimum embauchés sous Contrat d'Avenir (C.A) ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), plus un encadrant technique, salarié permanent.

Journées d'intervention :

Lundi, mardi et jeudi

8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Un vendredi toutes les 4 semaines

8h00 à 12h00

Le calendrier d'intervention est établi en concertation entre les services municipaux et l'encadrant technique d'Objectif Emploi Solidarité.

Objectif Emploi Solidarité met à disposition :

- son véhicule de transport de l'équipe,
- son matériel thermique (débroussailleuse, tronçonneuse, tailles haies),
- ses outils à main,
- les équipements de protection individuelle.

Article 3 - PARTICIPATION DE LA VILLE

En contrepartie de la prestation définie ci-dessus et suivant les besoins, la ville de Concarneau :

- met à disposition un vestiaire,
- met à disposition certains matériels thermiques (tondeuses, grosses débroussailleuses),
- participe financièrement aux frais de gestion du chantier (rémunération des agents salariés, repas) pour un montant de :
 - 5,58 € de l'heure (tarif 2010),
 - ce tarif sera révisé suivant le taux d'augmentation du SMIC,

Le volume d'heures annuel étant évalué à 3200.

Modalités de versement :

- 50% de la convention annuelle sera versée en début d'année,
- 25% au début du 2^{ème} semestre,
- le solde interviendra à la suite du bilan d'évaluation et sera ajusté en fonction des heures réalisées.

Article 4 - EVALUATION

Un bilan qualitatif sera réalisé à la fin du premier trimestre et un bilan quantitatif au cours du dernier trimestre.

Article 5 - DUREE

La présente convention prend effet le 01/01/2010 pour une période d'une année.

Pour Objectif Emploi Solidarité

Pour la ville de Concarneau

La Présidente
Michèle LECOMTE

Le Maire
André FIDELIN

**CONVENTION D'OCCUPATION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE**

ENTRE :

La Commune de Concarneau représentée par son Maire, **André FIDELIN**, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2008, reçue en Préfecture du Finistère le 26 mars 2008 ;

Ci-après dénommé

« Le Propriétaire »

D'une part,

ET :

L'Association Objectif Emploi Solidarité, représentée par **Madame Annick Sévère**, la Directrice, dont le siège est situé à **QUIMPER**, 40, rue de Concarneau (Tél.: 02.98.53.17.33),

Le numéro SIRET : 422 400 532 000 11.

Les statuts de l'association sont annexés à la présente convention.

Le responsable du site est **Monsieur Serj Philouze**, encadrant technique des 6 agents en insertion.

La mission de l'Association est l'insertion de personnes relevant des minimas sociaux à travers la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts et d'environnement des sentiers de randonnée.

Ci-après dénommée

« Le Locataire »

D'autre part,

Préambule :

Par délibération du 06 décembre 2007, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, au nom de la commune, à signer une convention de partenariat avec l'association Objectif Emploi Solidarité,

Cette convention, définit les modalités des relations entre les deux partenaires (moyens et participations de chacun). L'article 3 prévoit notamment que la Commune devra mettre à la disposition de l'association un local servant de vestiaires à l'association selon un planning défini.

C'est l'objet de la présente convention, la précédente convention étant arrivée à échéance.

ARTICLE 1. DESIGNATION :

Par acte du 14 décembre 1991, la Ville de Concarneau a acquis, au lieu-dit « Pont Pellan » (Stang Coadigou) un terrain d'une surface de 2 ha 91 a 60 ca et figurant au cadastre section ZP numéro 16.

Sur ce terrain est construit un bâtiment industriel, divisé en trois locaux.

Le local numéro 1 est loué à l'association, d'une surface de 260 m² environ, situé au Nord du bâtiment.

(Bâtiment en parpaings, charpente bois, toiture fibre, dallage béton)

ARTICLE 2. ACTIVITES DANS LE LOCAL :

Le local mis à disposition est exclusivement destiné aux activités de l'association présentées dans la convention de partenariat.

- vestiaires où les agents revêtent leur tenue de travail ;
- installation de chaises et de tables, cafetière électrique et vaisselle ;
- le local sera également utilisé dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel : pour les

entretiens individuels et éventuellement des actions collectives.

Le locataire s'engage à n'exercer aucune autre activité sur le site, sans accord exprès de la Commune de Concarneau.

ARTICLE 3. DUREE

Cette convention d'occupation à titre précaire est consentie pour une période de 1 AN à compter du 01 janvier 2010.

ARTICLE 4 : CHARGES ET CONDITIONS :

La commune et l'association seront soumises, pendant la durée de la convention, aux obligations résultant de la loi et des usages locaux. En outre, l'autorisation d'occupation est consentie aux conditions ci-après:

- 1) le locataire prend les lieux dans l'état où ils se trouvent actuellement et s'engage à les maintenir et rendre dans cet état.
- 2) Le locataire ne pourra réaliser aucune transformation dans les lieux loués sans avoir obtenu au préalable l'accord exprès et écrit de la commune. Il laissera en fin de location, les installations fixes et améliorations éventuelles apportées par lui dans les lieux, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation de la commune.
- 3) Il doit souscrire une assurance garantissant leur mobilier, matériel contre l'incendie et l'explosion et tous les autres risques locatifs. Il devra justifier de cette assurance et du paiement des primes à toute réquisition de la Ville.
- 4) La commune de Concarneau s'engage à fournir l'électricité et un système individuel de distribution d'eau.
- 5) Il doit laisser les accès libres aux locaux numéros 2 et 3 (pas d'entrave aux entrées par le dépôt de matériel par exemple)
- 6) Il ne doit pas sous-louer ce local à quiconque.

ARTICLE 5. ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à la Mairie de Concarneau.

Fait à Concarneau, le

Pour l'Association
Madame Annick SEVERE,

Le Maire de la Ville de Concarneau,
Monsieur André FIDELIN



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quéénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuysier Jean-Michel
Mme Le Port Loëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :

FINANCES :

**Service départemental d'incendie et de secours
Modification de la convention relative à la mise à disposition des locaux du
centre de secours et d'incendie de Concarneau**

M François Besombes, Maire adjoint expose :

Lors de la mise à disposition du Centre de secours et d'incendie de Concarneau au SDIS en 2000, plusieurs conventions avaient été passées pour organiser celle-ci notamment la convention n°5 portant sur les prestations de services et dispositions particulières.

Les présentes modifications ont pour objet :

- d'augmenter les prestations de nettoyage en portant le volume horaire hebdomadaire de 18 à 21 heures et la fréquence d'intervention à 6 jours
- de prévoir la prise en compte des dépenses énergétiques liées au fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours (hormis l'eau et l'électricité dont les charges sont directement assurées par le SDIS) dans la mesure où les services de la ville de Concarneau sont en capacité de les identifier.
- la mise à disposition gratuite de l'une des salles de sport du COSEC se fait en contrepartie de prestations en matière de secourisme à hauteur de 80h maximum par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Approuve la convention modificative,
- Approuve l'avenant n°2 de la convention,

Et

- Autorise le Maire à les signer.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

11	Finances : Service départemental d'incendie et de secours, modification de la convention relative à la mise à disposition des locaux du centre de secours et d'incendie de Concarneau
----	---

M Besombes :

(lecture du rapport)

Mme Dieterlé :

C'est une question. La prise en compte des dépenses énergétiques sauf l'eau et l'électricité, c'est quoi et dans la mesure où les services de la ville sont en capacité de les identifier, ça veut dire quoi ?

M Besombes :

Le centre de secours était utilisé précédemment pour le service des eaux. Avant que le service des eaux ne quitte les lieux, il y avait une facture globale, une consommation globale. Aujourd'hui nous pouvons détailler et nous pouvons dire ce qui est consommé en matière d'énergie en gaz ou en fioul est consommé essentiellement par le centre de secours. Nous sommes capable d'identifier la consommation réelle.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



**CONVENTION PORTANT PRESTATIONS DE
SERVICES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES
ENTRE LE SDIS 29 ET LA VILLE DE CONCARNEAU**

ENTRE

Le “ Service Départemental d’Incendie et Secours du Finistère ”, ci-après dénommé le **SDIS 29**”, sis 58, avenue de Kéradenec - 29337 QUIMPER Cedex représenté par son président M. Didier LE GAC, agissant en vertu de la délibération du Bureau du Conseil d’Administration du 6 janvier 2010,

d’une part,

ET

La Ville de Concarneau, représentée par son Maire, M. André FIDELIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du XXXXXXXX.

d’autre part.

Exposé des motifs

Conformément à la loi 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d’incendie et de secours, les locaux du Centre d’Incendie et de Secours de Concarneau ont été mis à disposition du Service Départemental d’Incendie et de Secours du Finistère par la Ville de Concarneau.

Cette mise à disposition a fait l’objet de conventions de transfert portant transfert de personnels et de biens.

La convention n°5 du 25 février 2000 portait sur les prestations et dispositions particulières assurées par la Ville de Concarneau au bénéfice du SDIS.

Compte tenu d’une part que certaines prestations mentionnées dans la convention ne sont plus assurées et que d’autre part les prestations de nettoyage doivent être augmentées afin de répondre aux besoins supplémentaires du centre d’incendie et de secours, il convient de revoir la convention précitée.

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les prestations de services et dispositions particulières effectuées par la Ville de Concarneau au bénéfice du SDIS à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce jusqu'à l'entrée du personnel du centre d'incendie et de secours dans ses nouveaux locaux.

ARTICLE 2 - Prestations facturables

2-1 – Nettoyage des locaux

Ces prestations seront réalisées à raison de 21 heures par semaine avec une fréquence d'intervention de 6 jours hebdomadaire conformément au détail annexé.

2-2 – les dépenses énergétiques

Les dépenses énergétiques liés au fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours identifiées par les services de la Ville de Concarneau.

La Ville de Concarneau établira un justificatif annuel des dépenses qui sera transmis avant le 31 janvier de l'année suivante. Sans observations et remarques formulées par le SDIS dans un délai de 15 jours à compter de la réception de cet état, la Ville de Concarneau procédera à l'émission du titre correspondant.

ARTICLE 4 - Contentieux

Tout litige relevant de l'exécution de la convention sera porté devant le Tribunal Administratif de RENNES.

ARTICLE 11 - Application

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010. Elle est caduque de plein droit lorsque les locaux mis à disposition cessent d'être affectés au fonctionnement des services d'incendie et de secours dès l'achèvement du nouveau centre d'incendie et de secours.

Fait à Quimper, le

Fait à Concarneau, le

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS 29

La Maire de Concarneau

Didier LE GAC

André FIDELIN



Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-19

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :

CABINET DU MAIRE :

**Prise en charge des frais de déplacement à M'BOUR
de M Marc BIGOT représentant du Comité local des pêches**

M Alain Echivard, Conseiller municipal délégué expose :

Dans le cadre du jumelage qui lie CONCARNEAU à M'BOUR (Sénégal), la municipalité a accueilli en août dernier, une délégation des nouveaux élus de M'BOUR (Le Maire - M ELHA DJI FALLOU SYLLA, accompagné de son Adjointe à l'éducation - M TIDIANE MANE et de son Adjointe aux Affaires Sociales - Mme YACINE NDAO).

Le jumelage entre M'BOUR et CONCARNEAU existe depuis 35 ans. Il a permis des réalisations significatives, dont la création d'une école maternelle pouvant accueillir jusqu'à 150 enfants.

Par le biais d'une coopération décentralisée, CONCARNEAU souhaite poursuivre son soutien à M'BOUR, dont la filière pêche : en concentrant dans un premier temps, son action sur deux axes : la conservation du poisson, puis la formation des hommes et des femmes.

Ainsi, en août dernier, lorsque les élus de M'BOUR s'étaient rendus à CONCARNEAU, la problématique de la conservation du poisson avait été soulevée. M'BOUR venait de connaître de grosses difficultés avec la perte de 15 tonnes de poissons, en raison de mauvaises conditions de transformation et de conservation. Une rencontre avec le comité local des pêches avait été organisée et l'idée d'un déplacement de quelques représentants concarnois (élus, jumelage et comité local des pêches), en

février prochain avait été retenue « L'objectif étant d'étudier sur place les équipements existants et de proposer des aménagements ».

Dans ce cadre, et suite à l'invitation des élus de M'BOUR, Alain ECHIVARD - Adjoint en charge de l'ouverture à l'international et du comité de Jumelage, André FIDELIN - Maire de CONCARNEAU, Armel LE PALABE - représentant de la commission M'BOUR au comité de jumelage, ainsi que Marc BIGOT - représentant du comité local des pêches qui fera part de son expertise en matière portuaire et maritime ; se rendront à M'BOUR du 17 au 24 février 2010.

La municipalité souhaite prendre en charge les frais du billet d'avion Brest/Dakar de M Marc BIGOT au titre de représentant du comité local des pêches.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix POUR
7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR M.
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, LAPORTE)

- Vote la prise en charge par la ville de Concarneau du coût du billet d'avion Brest/Dakar pour M Marc BIGOT : Soit la somme de 878,05 €

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

12	Cabinet du Maire : Prise en charge des frais de déplacement à M'BOUR de M Marc BIGOT - Représentant du Comité local des pêches
----	--

M Echivard :
(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :

En tant que membre du comité de jumelage, je vous ai entendu lors de l'assemblée générale et nous avons été agréablement surpris de constater votre enthousiasme, puisque vous étiez présent.

Nous avons été un peu surpris parce que vous aviez balancé en conseil municipal, il n'y a pas très longtemps, que 2 jours en Allemagne n'étaient pas une partie de plaisir. Bref, c'est très bien si vous prenez la mesure de l'importance du comité de jumelage. Et nous en sommes ravis.

Cette association, comme le disait tout à l'heure M Echivard, a une délégation de la ville et il nous semble normal que le Maire soit président, car il représente la ville lors des différentes actions à Concarneau ou dans les villes jumelées.

Dans le cadre de ce déplacement, nous n'avons pas forcément de remarques particulières sur la prise en charge des frais de M Bigot du comité local des pêches, si cela aboutit à de nouvelles actions à mettre en place et à développer le partenariat et le jumelage.

Là où nous n'acceptons pas beaucoup votre manière de faire et où nous vous demandons de revoir votre position, c'est sur le fait qu'aucun élu de l'opposition ne fasse partie de cette délégation, alors que c'est toujours le cas. C'est toujours le cas parce que je vous rappelle que c'est une représentation de la ville et ce n'est pas une représentation de la municipalité de Concarneau. À partir de là, vous devez intégrer un représentant de l'opposition et c'est toujours ce qui est fait.

M le Maire :

C'est vrai que la presse s'est largement fait écho de mon déplacement en Allemagne. Sachez que le comité de jumelage est parti une semaine. Nous sommes partis un petit week-end, et je suis parti avec de la fièvre, j'étais malade. Je n'allais pas vous raconter ma vie privée, mais je vous le dis quand même.

Mme Le Meur :

Il y a des choses qui se disent malgré tout ici. De dire que ce n'était pas une partie de plaisir, ça a choqué de nombreux membres du comité de jumelage.

M le Maire :

Vous insistez tellement que je vous le dis ce soir.

Mme Le Meur Gaël :

Je n'insiste pas, je vous le rappelle, c'est tout.

M le Maire :

La presse s'est largement exprimée aussi là-dessus. Il y a eu suffisamment de commentaires et il y a des choses plus importantes à dire et à exprimer.

Mme Le Meur Gaël :

Nous sommes sur une thématique d'associations, ça allait dans le même sens.

M le Maire :

Je vais repasser la parole à M Echivard.

M Echivard :

M'Bour est un jumelage de solidarité. Vous ne faites pas partie du voyage, vous l'avez dit, mais vous serez tenus informés du séjour à notre retour.

Sachez que c'est dans le cadre de la coopération décentralisée et il n'y a pas eu de budget alloué cette année pour ce projet précisément mais il le sera en 2011. C'est un projet qui sera soutenu par plusieurs partenaires, le conseil général, régional, le ministère des affaires étrangères, la communauté européenne, et l'ambassade de France.

Nous avons été invités. Nous n'avons pas refusé l'invitation. Nous y allons pour travailler dans le cadre du développement du port. Il y a une urgence. Nous avons également d'autres partenaires privés et nous sommes également encouragés avec la société Véolia au travers de la collecte des déchets et du traitement des eaux usées. C'est un super projet où la population concarnoise sera associée, comme elle l'a été d'ailleurs lors du précédent projet sur l'école maternelle publique communautaire. Au niveau de Concarneau, nous avons fait une exposition et nous avons invité le président d'une association de M'Bour. À ce titre-là, les concarnois seront informés, ce qui est normal, puisqu'il s'agit de l'argent public. Il y aura une nouvelle convention entre la ville de M'Bour et la ville de Concarneau qu'il faudra actualiser parce que la dernière date de 2002. Cela passera en conseil municipal et quelles que soient les subventions qui seront allouées pour ce projet-là, cela passera également en conseil municipal. Lors d'une prochaine délégation, ce ne sera pas l'année prochaine, nous verrons si nous acceptons un ou deux membres de l'opposition.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne répondez pas à ma question. Je vous explique qu'il y a une délégation, et vous êtes bien placé pour savoir M Echivard, qu'à chaque fois qu'il y a eu un déplacement d'une délégation de la ville de Concarneau, il y a eu une représentation réelle des représentants du conseil municipal. Il n'y a aucune raison, alors que M le Maire a expliqué vendredi dernier qu'une plaque serait posée, ce n'est pas uniquement une réunion de travail. S'il y a un déplacement de délégation de la ville de Concarneau, la ville doit être représentée dans sa globalité. Il n'y a pas de raison que vous décidiez maintenant qu'en fonction des déplacements, il y aura ou non une représentation. Ce n'est pas une délégation de la municipalité de Concarneau, je le répète, c'est une délégation de la ville. Il nous semblerait inadmissible qu'il n'y ait pas de représentant, alors que c'est toujours le cas. Mon collègue Paul Morvan peut aussi en témoigner. Cela a toujours été de cet ordre-là. Il est normal que la ville soit représentée dans sa globalité et sa diversité.

M le Maire :

Nous avons effectivement minimisé ce déplacement parce que la municipalité est représentée par le 1^{er} magistrat, ainsi que l'adjoint au comité de jumelage et à l'ouverture à l'international c'est le minimum que nous pouvions faire, ainsi qu'un représentant du comité de jumelage. La prochaine fois, il y aura peut-être les membres de l'opposition. Vous avez vos questions et nous avons nos réponses.

Mme Le Meur Gaël :

Vous dites bien que c'est une représentation de la municipalité, alors que nous vous expliquons que c'est une délégation que la ville donne et que cela devrait être une représentation de la ville.

M le Maire :

Je pense que le 1^{er} représentant c'est le Maire.

Mme Le Meur Gaël :

C'est une représentation dans sa globalité.

M le Maire :

Oui, le Maire dans sa globalité, si vous voulez.

Mme Dieterlé :

Je n'appartiens pas au comité de jumelage, ce n'est pas pour faire de la suspicion, mais je voulais savoir si c'était une décision de l'association comité de jumelage ou est-ce que c'est une décision de la ville ?

M le Maire :

Comment ?

Mme Dieterlé :

De faire ce voyage-là. Le projet que M Echivard a soumis est formidable, je n'ai rien contre. Ce que je ne comprends pas, c'est, est-ce que c'est le conseil d'administration du comité de jumelage qui décide de ce projet-là ou est-ce que c'est la ville ?

Je sais que c'est compliqué, parce que dans les comités de jumelage, il y a une intrication entre la représentation ville et le comité de jumelage. J'ai eu la question d'un membre de jumelage, c'est pour cela que je la pose. Je n'y appartiens pas, mais j'ai eu la question. Je me permets donc de la poser. D'autre part, quand il y a des déplacements, est-ce que c'est la ville ou le comité de jumelage qui payent le voyage ou est-ce que ce sont les

personnes elles-mêmes ?

M Echivard :

Il faut différencier Concarneau, collectivité, qui peut passer des conventions avec des collectivités telle que M'Bour, ville sénégalaise qui est également autorisée à passer des conventions dans la coopération décentralisée. Le jumelage est associatif. Ce n'est pas de la coopération décentralisée. Je vous donne un exemple. Lorsqu'il y a eu la construction de l'école maternelle publique communautaire, il s'agissait de coopération décentralisée, là où le jumelage peut à un moment donné aussi s'associer, ce qui est aussi normal. Je prends l'exemple du précédent projet, il y a eu 16 concarnois à partir. Il y avait des élus avec des membres de l'opposition et des adhérents du jumelage, 16 au total.

Globalement dans le projet, le jumelage a peut-être versé 4 000 euros, le reste du projet qui a coûté 30 000 euros, c'est à dire pour les 26 000 euros, il y avait une subvention exceptionnelle de la ville et après ce sont des financements des autres collectivités. Nous ne pouvons pas demander au jumelage de mener un tel projet. Ça peut être une collectivité simplement.

J'ai proposé au conseil d'administration du comité de jumelage de s'associer à ce projet à son échelle. Libre à eux de dire oui ou non. Il faut bien différencier.

Et en l'occurrence le budget futur du développement du port, nous n'engagerons pas forcément les finances du comité de jumelage. S'ils sont d'accord de participer au projet, ils aideront financièrement. S'ils ne veulent pas, c'est leur décision.

Mme Dieterlé :

Il y a quand même un représentant de la commission.

M Echivard :

Oui, parce qu'il y a une cohérence à trouver. On ne va quand même pas mener un projet de coopération décentralisée. Si je prends par exemple au niveau du port de pêche, le groupement des femmes qui est très actif, le jumelage peut aussi se positionner par rapport à cela.

Je trouve logique quand la ville de Concarneau mène un projet de coopération que le jumelage s'y associe à son niveau.

Mme Dieterlé :

Qui paye les billets d'avion ?

M Echivard :

C'est la ville.

Mme Dieterlé :

C'est la ville !

M Echivard :

Pour les représentants du comité de jumelage, c'est le jumelage.

Mme Dieterlé :

Donc votre billet et celui de M Fidelin sont payés par la ville et le billet d'Armel Le Palabe est payé par le jumelage.

M Echivard :

C'est ça.

M Morvan :

Une petite précision quand même, en 2002, lorsque nous sommes partis nous étions la délégation de la ville de Concarneau.

M Echivard :

Oui.

M Morvan :

Et le comité de jumelage y était associé.

M Echivard :

Oui.

M Morvan :

C'est vrai qu'il y avait des représentants de l'opposition parce qu'à cette époque-là, j'étais déjà dans l'opposition et j'avais participé au voyage. C'est une habitude d'être dans l'opposition.

En 2006, on y était et c'était uniquement une démarche du comité de jumelage, lorsqu'il a fallu construire l'école communautaire. Et en 2007, il y avait une délégation de la commune et des membres de l'opposition y étaient représentés également à ce moment-là.

M le Maire :

Très bien M Morvan. Nous sommes bien dans une démarche de coopération décentralisée. C'est une démarche conjointe entre la collectivité et la commission M' Bour du comité de jumelage.

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ? Nous parlons là du billet de M Bigot.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :

FINANCES :

Admissions en non valeur de produits irrécouvrables

M André Fidelin, Maire expose :

Le Comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

Le budget de l'eau pour un montant de.....9 221,85 euros

Motifs demandes d'admissions en non-valeurs :

Personnes disparues et dossiers de surendettement, PV de carence et liquidations judiciaires.

Détail par année :

DATE ETAT PERCEPTION	06/08/09		
ANNEES		TOTAL	
2003		382,37	

2004		401,95	
2005		1030	
2006		5587,36	
2007		1155,64	
2008		664,53	
TOTAL		9221,85	euros

Motifs demandes d'admissions en non valeurs :

- Dossier de surendettement	3 823,40 euros
- Personnes disparues	156,90 euros
- PV de carence	389,86 euros
- Liquidations judiciaires	4 851,69 euros

ENTREPRISES EN LIQUIDATION JUDICIAIRE :

- 1) ARCH AUTO - Garage - 5 rue du poteau vert - Concarneau
- 2) SCI BRUGON - 32, rue du Poteau vert - Concarneau
- 3) A RITHME ETHIQUE- Commerce alimentaire - 51, avenue de la gare - Concarneau
- 4) BEBE 9 ALTO - Commerce détails divers - Le Rhun - Concarneau

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 27 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G. ZIEGLER, LE MEUR M.
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN)

- Accepte ces demandes d'admissions en non valeur.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

13	Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-21

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation : L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage :
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Etaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Boqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :
FINANCES :
Demande de remise gracieuse

M André Fidelin, Maire expose :

Demande de remise gracieuse de Monsieur Mohamed Fatih :

Par courrier en date du 16 novembre 2009, Monsieur FATIH sollicite la ville, pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau dont le montant élevé de 1016,65 euros (facture n° 009001202060C) résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur FATIH une remise gracieuse de 712,96 euros qui correspond à une réduction de 279 m3 sur les redevances pollution et modernisation des réseaux.

Demande de remise gracieuse de Monsieur Bernard GOURIOU :

Par courrier en date du 12 Novembre 2009, Monsieur GOURIOU sollicite la ville, pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau dont le montant élevé de 592,37 euros, provient d'une fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur GOURIOU une remise gracieuse de 118,13 euros qui correspond à une réduction de 26 m3 sur les redevances eau potable et pollution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR,
2 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER, M MORVAN)

- Accepte ces demandes de remise gracieuse.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

14	Finances : Demande de remise gracieuse
----	--

M le Maire :

(lecture du rapport)

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

M Nydell :

M le Maire, j'ai la réponse pour Dominique Dieterlé. Un rond point en breton est un mot qui n'existait pas. On appelle d'ailleurs cela un rond point anglais. Mais ça se dit un « Kroas hent tro », c'est un croisement de chemins qui tourne.

M le Maire :

Nous aurons au moins appris quelque chose ce soir.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézenec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Objet :

FINANCES :

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges relatif au transfert de la compétence « qualité de l'eau » à la 4C.

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

Depuis le 1er janvier 2010, la 4C assume pleinement la compétence qualité de l'eau.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) s'est réunie le 9 décembre 2009 et a validé les modalités du transfert financier relatif au transfert de la compétence qualité de l'eau à la Communauté de Communes (arrêté préfectoral du 20 août 2009).

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la commission a procédé à l'évaluation financière qui entraîne une modification des transferts de charges à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'application de ces transferts de charges modifie comme suit l'attribution de compensation.

Concarneau	5 187 340 € par an
Rosporden	1 809 162 € par an
Saint-Yvi	35 125 € par an
Tourc'h	122 900 € par an
Elliant	248 469 € par an
L'attribution de compensation des autres communes est inchangée	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Approuve le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la 4C du 9 décembre 2009.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

15	Finances : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges relatif au transfert de la compétence « qualité de l'eau » à la 4C.
----	--

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M Le Coz :
J'ai une question. Nous parlons-là de montants très importants. Quel impact cela a-t-il sur le budget de la ville et les budgets annexes ?

M Calvarin :
Il s'agit simplement du transfert des agents qui étaient en charge de la qualité de l'eau. Cela nous impacte de - 18 751 euros par rapport à ce que l'attribution de compensation était précédemment et qui correspond à la charge que l'on a transféré ramenée au linéaire du Moros et aux linéaires des différents cours d'eau qu'il y a sur le bassin versant parce que ce sont ces 2 actions qui ont été transférées.

Mme Dieterlé :
Cela a été vu en commission des finances ?

M Calvarin :
Cela a été vu effectivement en commission des finances. Ce sont des chiffres qui sont basés règlementairement sur les 3 dernières années représentatives des comptes des charges transférées ramenés à la charge réelle de la commune.

M le Maire :
Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



CONCARNEAU

Département du Finistère
Ville de Concarneau
Séance du 11 février 2010
Délibération n°2010-23

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation : L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage :
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1^{er} rapport.

Étaient présents :
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian

Pouvoirs :
Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François
M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :
MARCHÉS PUBLICS
Fourniture de divers matériels de signalisation
Marché à conclure avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

L'acquisition de fournitures de divers matériels de signalisation a donné lieu au lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

Le marché concerné est un marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois, avec un minimum annuel de 20 000 euros HT et un maximum annuel de 100 000 euros HT.

La publicité a été effectuée au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme MEGALIS (envoi du 19 novembre 2009).

La date limite de remise des offres était fixée au 8 janvier 2010 à 16 heures.

18 dossiers de consultation ont été retirés ou téléchargés.

3 offres nous sont parvenues dans les délais impartis.

Il s'agissait des entreprises FRANCHE COMTE SIGNAUX, SIGNATURE et LACROIX SIGNALISATION.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2010 a approuvé la candidature de l'ensemble des candidats.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2010 a prononcé l'attribution du marché à intervenir à la société LACROIX SIGNALISATION.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Approuve l'attribution du marché de fourniture de divers matériels de signalisation à la société LACROIX SIGNALISATION ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

16	Marchés publics : Fourniture de divers matériels de signalisation - marché à intervenir avec l'entreprise Lacroix - Signalisation
----	---

M Calvarin :
(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :
Est-ce que nous pouvons avoir plus de détails... Vous me donnez la parole M le Maire ?
Est-ce que nous pouvons donc avoir un peu plus de détails sur la signalisation ! Qu'est-ce que ça concerne exactement comme matériels et cela va se trouver où ?

M Calvarin :
Ce sont tous les panneaux de signalisation dont le service voirie a besoin au cours de son année. C'est pour cela que c'est passé avec un marché à bons de commande. Sur un certain nombre de signalisations, nous avons reçu les propositions des 3 entreprises, les mêmes panneaux ont été demandés aux 3 entreprises et en fonction du devis et aussi des panneaux qui nous ont été remis à l'essai, nous avons fait le choix de l'entreprise Lacroix signalisation pour 2 raisons essentielles. La 1^{ère} raison était la raison financière, c'était la mieux disante et la 2^{ème} raison, une des 2 autres entreprises, les finitions sur les panneaux présentaient des arrêtes qui pouvaient être dangereuses ne serait-ce que pour les personnes qui les posent.

Mme Le Meur Gaël :
C'est donc du renouvellement de panneaux existants.

M Calvarin :
Tout à fait, ce sont des contrats que nous renouvelons.

Mme Le Meur Gaël :
Ok.

M le Maire :
Merci.

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de la convocation :
3 février 2010

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du :
15 février 2010 au 16 avril 2010

Transmise en Préfecture le :

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Béatrice Donniou

Les procès verbaux des séances
des conseil municipaux du 16
décembre 2009 et du 20 janvier
2010 sont adoptés par 32 voix
pour, Mme Billet étant arrivée
pendant la lecture du 1^{er} rapport.

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M. Fidelin André, M. Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M. Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M. Debuyser Jean-Michel, M. Calvarin Xavier, M. Quillivic Bruno, M. Echivard Alain, M. Nydell François, M. Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M. Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M. Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M. Quénéhervé Alain, M. Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M. Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M. Debuyser Jean-Michel
Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M. Allot Yann
Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle
Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole
M. Lahuac Patrick ayant donné pouvoir à M. Nydell François
M. Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël
M. Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole

Objet :

MARCHÉS PUBLICS :

**Fourniture de canalisations et accessoires en eau potable,
eaux pluviales et eaux usées
Marchés à conclure avec les entreprises FRANS BONHOMME
et PUM PLASTIQUES**

M. Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

L'acquisition de fournitures de canalisations et accessoires en eau potable, eaux pluviales et eaux usées a donné lieu au lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

La consultation est scindée en deux lots :

- lot 1 : fourniture de canalisations et accessoires d'eau potable
- lot 2 : fourniture de canalisations et accessoires d'assainissement et eaux pluviales

Les marchés concernés sont des marchés à bons de commande d'une durée de quatre ans avec un minimum de 60 000 euros HT et un maximum de 200 000 euros HT pour le lot 1 et un minimum de 60 000 euros HT et un maximum de 240 000 euros HT pour le lot 2.

La publicité a été effectuée au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme MEGALIS (envoi du 6 novembre 2009).

La date limite de remise des offres était fixée au 22 décembre 2009 à 16 heures.

7 dossiers de consultation ont été retirés ou téléchargés.

2 offres nous sont parvenues dans les délais impartis pour le lot 1 et 2 offres également pour le lot 2.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2010 a approuvé la candidature de l'ensemble des candidats, et a attribué le lot n°1 à la société FRANS BONHOMME et le lot n°2 à la société PUM PLASTIQUES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Approuve l'attribution du marché de fourniture de canalisations et accessoires d'eau potable (lot 1) à la société FRANS BONHOMME et le marché de fourniture de canalisations et accessoires d'assainissement et eaux pluviales (lot 2) à la société PUM PLASTIQUES ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Pour extrait certifié conforme au registre

A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

17	Marchés publics : Fourniture de canalisations et accessoires en eau potable, eaux pluviales et eaux usées, marchés à conclure avec les entreprises Frans Bonhomme et Pum Plastiques
----	---

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Calvarin.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Date de la convocation</u> :	L'an deux mil dix, le jeudi 11 février, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 février 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.
3 février 2010	
<u>Délibération rendue exécutoire</u> :	
Publication par voie d'affichage du :	<u>Etaient présents</u> :
15 février 2010 au 16 avril 2010	M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Pézennec Andrée, Mme Stéphan Béatrice, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Laporte Philippe, Mme Le Meur Marie, Mme Dieterlé Dominique, M Colimard Christian
Transmise en Préfecture le :	<u>Pouvoirs</u> :
	Mme Lemonnier Michelle ayant donné pouvoir à M Debuyser Jean-Michel Mme Le Port Laëtitia ayant donné pouvoir à M Allot Yann Mme Péron Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Depoid Michèle Mme Calvez Danièle ayant donné pouvoir à Mme Paris Nicole M Lahuec Patrick ayant donné pouvoir à M Nydell François M Carduner Marc ayant donné pouvoir à Mme Le Meur Gaël M Cariou Gilbert ayant donné pouvoir à Mme Le Thellec Nicole
<u>Nombre de conseillers</u> :	
En exercice : 33	
Présents : 26	
Votants : 33	
<u>Secrétaire de séance</u> :	
Mme Béatrice Donniou	
Les procès verbaux des séances des conseil municipaux du 16 décembre 2009 et du 20 janvier 2010 sont adoptés par 32 voix pour, Mme Billet étant arrivée pendant la lecture du 1 ^{er} rapport.	

Objet :
DIRECTION GENERALE DES SERVICES :
Attribution du Maire
« Fixation de la limite de délégation donnée au Maire
par le Conseil municipal en matière de marchés publics et accords cadres »

M André Fidelin, Maire adjoint expose :

Vu les articles L 2122-22, et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Suite à la modification de l'article L 2122-22, par ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 - article 3, il y a lieu de modifier l'alinéa 4 de la délibération du 16 décembre 2009 fixant les limites ou les conditions permettant d'exercer la délégation du Maire donnée par le Conseil Municipal en matière de marchés publics et accords cadres.

- Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'alinéa 4 de la délibération portant sur l'attribution de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat, et de la compléter de la façon suivante :

Alinéa 4 modifié :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Valide cette modification dans l'attribution de la délégation donnée au Maire.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Concarneau, le

Le Maire,
André FIDELIN

Conseil municipal du 11 février 2010

18	Direction générale des services : Attribution du Maire - « Fixation de la limite de délégation donnée au Maire par le Conseil municipal en matière de marchés publics et accords cadres. »
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :
« En somme, précédemment, c'était prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur défini par le décret en vigueur , ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Voilà la différence, c'est un pouvoir plus large donné au Maire.

Il y avait une marge de quelques jours puisque nous avons voté la délibération le 16 décembre et l'ordonnance est apparue le 10 décembre. Nous devons corriger cette fixation de délégation.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Pardon ?

M Le Coz :
Vous ne pensiez pas vous en tirer à si bon compte. Il est question dans l'intitulé de fixation d'une limite de délégation, or là, nous avons l'impression qu'il n'y a pas de limite. Est-ce que dans l'avenir du coup les 2 délibérations précédentes rentreraient dans le champ de cette autorisation ? Il y a plein de choses qui ne passeront donc plus en conseil municipal !

M le Maire :
Non, pas du tout, ça n'a rien à voir.
De toute façon sur le principe, tous les appels d'offres doivent passer en délibération au conseil municipal.

M Le Coz :
L'intitulé donne l'impression que le Maire a tout pouvoir pour préparer, passer des marchés.... la seule limite qu'on voit apparaître c'est l'inscription au budget. On a l'impression qu'à partir du moment où il y a une inscription budgétaire.....

M le Maire :
Non, pas du tout, ça doit obligatoirement passer en délibération au conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci de votre attention, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Mme Dieterlé :
J'avais un remerciement à vous faire pour nous avoir haussé à la hauteur des rédacteurs en chef de notre presse chérie sur votre convocation.

M le Maire :
C'était pour voir si vous suiviez.

Mme Dieterlé :
Franchement nous sommes flattés.

La séance est levée à 22 h 17.